Edito - Sommaire

Nous voici déjà arrivés au deuxième numéro de l'année 2012.

Les projets se succèdent au sein du Département des Affaires Sociales et Hospitalières et chez nos partenaires. N'hésitez pas à éplucher les rubriques « Quoi de neuf ? » pour être informés des nouveautés et « Coup de Rétro » pour découvrir les comptes-rendus des évènements qui ont déjà eu lieu.

J'attire votre attention sur la subvention provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif dont le montant a été revu à la hausse et passe de 40 à 80 euros. Les conditions d'octroi au niveau du montant des revenus annuels ont également été élargies afin de permettre à un nombre plus important de familles de pouvoir en bénéficier.

Le dossier de cette édition reprendra les actes de la journée d'études intitulée « Mise en autonomie des jeunes » qui s'est déroulée le 15 mai dernier à Bertrix. À partir de 16 ans, ces jeunes placés en institution suite à une décision judiciaire se trouvent confrontés à des responsabilités qui peuvent les dépasser. Livrés à eux-mêmes, ils doivent faire face à un manque de repère et apprendre à vivre sans l'accompagnement des travailleurs sociaux.
Le but de la journée était de déboucher sur une meilleure prise en compte de cette problématique, d'initier des collaborations entre acteurs de terrain et de développer des outils pour mieux préparer ces jeunes à leur nouvelle vie.

Quelques pages plus loin, Rachelle RIDOLE, Commissaire provinciale de la Croix-Rouge de Belgique nous parlera de son travail, des 1.300 volontaires qui font vivre la Croix-Rouge en province de Luxembourg et des dizaines de projets initiés en faveur des personnes plus fragilisées.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Profitez bien de votre été !

Jean-Marie CARRIER,
Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières.

Edito - Sommaire 1

Quoi de neuf ? 2
Egalité des Chances 2
Logement 3
Jeunesse 6
Handicap 8
Soins de santé 14

Dossier 15
Mise en autonomie des jeunes 15

Consom'action 28
Publicité et jeunes 28

Mode d'emploi 31
Le congé parental 31

Coup de rétro 33
"Girls Day Boys Day" 33
Comment mettre fin à la dictature de l'argent ? 34

Carte de visite 35
Infor Homes Wallonie ASBL 35

Bien vieillir 38
L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 38

Handicap 42
Les Ateliers du Saupont à Bertrix 42
Le restaurant "La Table des Ateliers" 44

Portrait 45
Rachelle RIDOLE 45

Docs en stock 50

Droit au but 55
L'aide sociale :
"Pouvoir subvenir à mes besoins !" 55

Socialement vôtre 58
Conseiller(ère) dans un Carrefour Emploi Formation 58

Volontariat 61
OYA 61

Agenda 64

Egalité des Chances

Discriminé(e)? Les Espaces Wallonie vous accueillent…

La législation belge a déterminé 18 critères sur base desquels la discrimination est interdite. Ces critères sont appelés « critères protégés », il s'agit de : la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, philosophiques ou politiques (y compris syndicales), le handicap, le genre, l'état civil, la naissance, l'état de santé actuel ou futur, une caractéristique physique ou génétique ou encore l'origine sociale.

NOUS AVONS DES CRITÈRES DE SÉLECTION DE PLUS EN PLUS POINTUS. ICI, UN NOUVEAU SYSTÈME DE RECRUTEMENT MIS AU POINT POUR ÉVITER TOUT RISQUE DE CHOIX SUBJECTIF DISCRIMINATOIRE.

Entre décembre 2010 et février 2011, à l'initiative de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes et du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les communes wallonnes ont été sondées afin de réaliser un état de la situation sur la perception et la gestion des discriminations qui a conduit à la création d'un guide « Pour une Commune Egalité » contre les discriminations et de promotion de l'égalité au niveau local.

Dans la continuité de ce travail, les Espaces Wallonie, véritables carrefours d'information et d'orientation sont désormais à disposition des citoyens pour toutes questions relatives aux discriminations. Ils vous accueilleront et vous accompagneront afin de trouver une solution adaptée à votre situation : simple information, conseil, conciliation ou action en justice si nécessaire…

Extraits de la brochure « Pour une Commune Egalité » illustré avec humour par CATHERINE et Fred JANNIN.
www.diversite.be

Renseignements :

Espace Wallonie d'Arlon
Place Didier 42 - 6700 Arlon
T 063 430 030 - cia.arlon@spw.wallonie.be

Logement

Gestion Logement Gouvy et son expérience du logement Kangourou

Origine et contexte du projet

Force est de constater que les projets de logement kangourou authentiques sont rares dans notre pays tant par la difficulté de gérer les relations humaines que par un cadre législatif et fiscal parfois problématique.

La « cohabitation » créée ne concerne pas les lieux de vie, il ne s'agit pas d'une vie en collectivité, bien que l'on puisse imaginer un partage de certaines pièces de service, mais plutôt une communauté d'intérêts et une envie de s'entraider.

Gestion Logement Gouvy – GLG composée de bénévoles qui travaillent sur la problématique du logement sur le territoire de la Commune de Gouvy était adaptée pour mener un tel projet en termes de contact de proximité et de réaction rapide en cas de problème.

La Province a souhaité soutenir cette initiative de GLG par une prise en charge des frais mais aussi en permettant d'évaluer le projet par un rapport détaillé de ce projet pilote.

Le projet

Gestion Logement Gouvy a collecté au préalable un maximum d'informations (visites d'expériences existantes / concertation avec des spécialistes au niveau des documents) pour se doter des outils juridiques et relationnels nécessaires.

Le projet s'adresse à un large public : des seniors dont l'habitation devient trop grande suite au départ des enfants, des jeunes célibataires, des couples qui débutent leur vie en « indépendance », des personnes divorcées ou des étudiants…

Il ne s'agit cependant pas d'une solution de logement comme les autres, il faut qu'une véritable envie de s'entraider et une communauté d'intérêts existent (compagnie / réception des colis / partage des tâches quotidiennes…).

Les participants, une dame âgée et un jeune couple avec un bébé, étaient volontaires et bien disposés à l'égard de la philosophie du logement kangourou mais le rôle de l'ASBL a été essentiel pour rassurer quant au déroulement du projet et assurer un suivi de proximité.

L'organisation en deux habitations distinctes est indispensable pour éviter l'écueil du statut de cohabitant au niveau administratif et fiscal.
Mais cela implique, soit l'existence préalable de deux logements autonomes, soit des travaux conséquents à charge du propriétaire.

La mise en place d'un cadre juridique sûr et la comptabilisation des logements kangourou dans le quota logements sociaux avec une aide pour la réalisation des travaux nécessaires seraient très positifs pour le développement de ce type de projet.

Le rôle de GLG est d'informer sur la nature du projet mais aussi de le gérer dans ses aspects administratifs. Il s'agit également d'accompagner les participants, d'être le garant des règles de la convention conclue et de jouer le rôle de médiateur en cas de problèmes. Une remarque importante : même si la convention de services entre les parties n'est plus respectée, le contrat de bail reste valable. Cela peut entraîner une situation indélicate.

Si la formule fonctionne à Gouvy, il n'est pas évident de la transposer si une structure de proximité n'accompagne pas les participants. Dans le cadre de leur fonctionnement actuel, ni les Sociétés de Logement de Service Public, ni les Agences Immobilières Sociales ne semblent adaptées.

Nous vous présenterons le vécu et les impressions des participants au projet dans le prochain numéro du Carrefour du social.

Ecopack pour des travaux liés à la performance énergétique

Depuis le 1er mai 2012, une nouvelle aide régionale est proposée aux ménages wallons afin de réduire les factures d'énergie : l'ECOPACK. Ce dispositif, qui a remplacé l'éco-prêt, permet de financer des travaux économiseurs d'énergie.

L'Ecopack est un prêt à tempérament à 0% destiné à financer des travaux permettant d'économiser l'énergie dans son logement quelle qu'en soit la valeur vénale. Le crédit doit être de 2.500 € minimum et de 30.000 € maximum.

Le dispositif fonctionne par bouquets de travaux. Il nécessite le financement d'au-moins 2 travaux dont au moins un de type « P ».

Travaux « P » (performance énergétique)

- Isolation thermique du toit ;
- Isolation thermique des murs ;
- Isolation thermique des sols ;
- Remplacement des châssis ou du vitrage ;
- Placement d'un système de ventilation ;
- Installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, propane ou mazout ;
- Installation d'une pompe à chaleur ;
- Installation d'une chaudière biomasse ;
- Raccordement à un réseau de chaleur.

Autres travaux « A »

- Travaux induits : remplacement, réfection, stabilisation ou traitement de la toiture ou d'une charpente, placement d'un parement extérieur, habillage intérieur d'un mur, remplacement des sols, assèchement des murs, tubage d'une cheminée.
- Petits travaux économiseurs d'énergie : thermostat ou vannes thermostatiques, fermeture du volume protégé, isolation des conduites de chauffage, audit énergétique.
- Travaux pour la production d'énergie renouvelable : panneaux photovoltaïques, installation de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage, micro-cogénération.

Deux types de bouquets

Bouquet A : 1 travail « P » + 1 ou plusieurs travaux « A ».
Bouquet B : au moins 2 travaux « P » + éventuellement 1 ou plusieurs travaux « A ».

Remarques importantes :
Un travail induit doit être lié à un travail de performance énergétique. Ex. : le remplacement de la toiture implique l'isolation du toit.

S'il existe un mécanisme d'aide régionale portant sur les travaux pour la production d'énergie renouvelable (installation de panneaux photovoltaïques, installation de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage et installation d'une micro-cogénération), ces travaux peuvent être pris en considération pour la constitution d'un bouquet mais ne peuvent pas être financés dans le cadre de l'Ecopack.

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 2 ans par un entrepreneur enregistré sauf pour l'isolation du toit, des conduites de chauffage, de la fermeture du volume protégé et de l'isolation du sol par la cave qui peuvent être réalisés par le demandeur.

Ecopack et primes

Outre le taux de 0%, l'Ecopack donne droit à certaines primes wallonnes. L'emprunteur rembourse le montant du crédit duquel le montant des primes a été déduit.
A noter cependant que l'Ecopack ne remplace pas les primes énergie. Celles-ci restent d'actualité. En outre, il n'est pas possible de cumuler l'Ecopack avec une autre prime régionale (réhabilitation, embellissement) pour les mêmes travaux.

Principales conditions d'octroi.

Les revenus globalement imposables du ménage ne peuvent dépasser 93 000 €.
Le demandeur doit être propriétaire, bailleur ou locataire du logement ; celui-ci doit être situé en Wallonie. Il doit être âgé de 18 ans au moins.
Le logement doit être occupé et salubre.

Les ménages déjà titulaires d'un prêt " Habitat pour tous "(" HT ") n'ont pas droit à un prêt Ecopack (sauf s'ils renoncent aux réductions de mensualités obtenues dans le cadre du prêt "HT").

Durée de remboursement.

La durée du remboursement de l'Ecopack varie en fonction des revenus : 5, 8, 10 ou 12 ans.
Plus les revenus sont faibles, plus la période de remboursement est longue.

Qui accorde l'Ecopack ?

L'Ecopack est octroyé et géré par :

La Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) pour les ménages de familles de max. 2 enfants (1, 2 ou sans enfants) ;
Le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) pour les ménages de 3 enfants et plus et pour les propriétaires-bailleurs.

Comment faire sa demande ?

L'unique porte d'entrée pour effectuer une demande d'Ecopack est le call center 078 158 008 accessible du lundi au vendredi de 8 h15 à 17h. Des conseillers vous expliqueront les démarches à suivre pour introduire votre demande. On vous proposera également un rendez-vous avec un écopasseur pour préparer votre dossier.

Rappel : Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE).

Grâce au Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE), il est possible de bénéficier d'un prêt à 0% allant de 1.250 à 10.000€ pour tout travaux économiseurs d'énergie.

Pour quels travaux ?

- audit énergétique de la maison ;
- placement ou remplacement et entretien des anciennes chaudières ;
- placement de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge ;
- isolation du toit ;
- installation de double vitrage ;
- installation de capteurs solaires thermiques ;
- tout travaux économiseurs d'énergies.

Quel prêt ?

- pour tout travaux économiseurs d'énergie ;
- dans toute habitation située sur les Communes adhérentes au projet FRCE ;
- un prêt personnel de minimum 1.250 € et maximum 10.000 € ;
- sans condition de revenus ;
- taux d'intérêt : 0 % ;
- remboursable en 5 ans maximum ;
- cumulable avec les primes de la Région Wallonne, de la Province de Luxembourg et des Communes ainsi qu'avec les déductions fiscales ou les crédits d'impôts fédéraux.

Pour qui ?

- pour les propriétaires et les locataires ;
- pour les personnes à faibles revenus, le prêt est complété d'un suivi technique, social et financier.

Il est à noter que certaines Communes de la province n'ont pas souhaité adhérer au FRCE de la Province de Luxembourg et d'autres encore font partie du FRCE Pays de Famenne. Pour connaître la situation de votre Commune et pour télécharger les formulaires de demande, consultez le site www.province.luxembourg.be

Remarque importante : Face à une enveloppe budgétaire du Fonds fédéral limitée, les demandes introduites dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus considérées comme recevables.

Renseignements :

Province de Luxembourg – FRCE
Agent traitant : Mlle Fanny GRANDJEAN
Square Albert 1er, 1 - 6700 Arlon
Tél : 063 212 662 – Fax : 063 212 799 - frce@province.luxembourg.be

Jeunesse

En 2012, une prime « sport » doublée pour les jeunes…

Du nouveau concernant la subvention provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club, elle passe de 40 € à 80 € et la majoration au niveau des revenus de 20 à 30% par rapport au revenu BIM (voir plus bas, rubrique « Pour qui ? »). Initiative lancée en 2011 par le Département des Affaires Sociales et Hospitalières ainsi que le Département Animation et Diffusion Culturelles, Lecture publique et Sport, cette prime permet de diminuer le coût de l'inscription à un club sportif affilié à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une saison.

Comment ça se passe ?

Le montant de la subvention provinciale de maximum 80 € est alloué pour une saison couvrant tout ou partie de l'année civile en cours et en tout état de cause, une seule fois, par jeune et par année civile. La subvention n'est pas renouvelée automatiquement chaque année, une nouvelle demande doit être effectuée.

Pour qui ?

Pour les jeunes entre 5 et 17 ans, domiciliés sur le territoire de la province de Luxembourg. Le lieu de son activité sportive peut se situer en-dehors du territoire provincial.
Son (ses) parent(-s) ou représentant(s) légal (légaux) doit (doivent) être

- sous statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) ;
- ou OMNIO (extension de l'intervention majorée) ;
- ou être en règlement collectif de dettes (RCD) ;
- ou percevoir des revenus annuels bruts imposables inférieurs ou équivalents au montant du statut BIM additionné du montant par personne à charge et majorés de 30% suivant les derniers éléments probants.

Comment ?

La demande de subvention provinciale doit être introduite auprès de Monsieur le Greffier provincial, Département des Affaires Sociales et Hospitalières, Square Albert 1er, 1, 6700 ARLON. Un formulaire spécialement conçu est délivré sur simple demande par l'Administration provinciale ou téléchargeable sur le site Internet de la Province de Luxembourg à l'adresse http://www.province.luxembourg.be.

Attention… La priorité sera donnée aux premiers dossiers rentrés, le cachet de la poste faisant foi.

Renseignements :

Service des Interventions Sociales
Tél : 063 212 235

A vos films, prêts, partez!
Schickt uns Eure Filme!
créajeune
5ième édition! 5. Ausgabe
Concours vidéo de la Grande Région
Videowettbewerb in der Großregion
22-23 Nov 2012
Cinémas Forum
Sarreguemines
Jan 2013
Cinémathèque de la Ville de Luxembourg
Im Anschluss / ensuite:
Saarbrücken, Nancy, Metz, Thionville, Trier...
Viele Preise zu gewinnen!
De nombreux prix à gagner!
Vergeben durch verschiedene Jugend- und Kinderjurys / Décernés par différents jurys jeunes et enfants
Einsendeschluss / Date limite de dépôt des films: 14 Sept 2012!
Saarländisches Filmbüro e.V. / Ligue de l'enseignement - FOL Moselle / SNJ Luxembourg / IRTS Lorraine / CSCTE le Lierre / MEDIA.JEUNES A.M.O.

Inscrivez-vous dès maintenant et participer à la 5ème édition du concours vidéo "Créajeune" qui propose au grand public de découvrir les courts métrages de la Grande Région (fiction, documentaires, reportage, animation…) réalisés par des enfants, adolescents et jeunes adultes. Cette nouvelle édition se déroulera au cinéma « Le Forum » à Sarreguemines les 22 et 23 novembre 2012 avec la présence d'un jury jeune international.

Deux catégories sont proposées et seront récompensées par des prix :

- Le meilleur film Enfant (film d'enfants jusqu'à 12 ans).
- Le meilleur film Adolescent (de 13 à 19 ans).

Cette compétition cinématographique permettra de diffuser les créations des jeunes réalisées dans un cadre scolaire, associatif ou individuel. Les jeunes pourront participer aux journées de projection et défendre leurs films. Le concours peut accueillir des groupes pour découvrir la programmation riche et variée proposée sur la Grande Région.

Renseignements :

MEDIA.JEUNES A.M.O.
Rue Saint-Pierre 1 - 6600 Bastogne
Tél : 061 288 980 - media.jeunes@province.luxembourg.be

Handicap

À la découverte de Lille, excursion du SAHMO...

Le SAHMO, Service d'Accompagnement pour personnes Handicapées adultes en Milieu Ouvert, a toujours privilégié dans ses missions le développement de l'autonomie.

Une fois encore, il nous le prouve à travers un projet mené entièrement par les bénéficiaires.

Pour la troisième année consécutive, une magnifique expérience humaine s'est vue concrétisée le week-end du 20 au 22 avril 2012.
Marielle et Marie-Valentine nous racontent le déroulement de ce week-end.

« C'est au travers de plusieurs réunions au sein du service que le séjour s'est organisé. Si concertation, échanges et collaboration étaient les maîtres mots, il était également indispensable que chacun puisse s'investir, selon ses capacités, lors du séjour au travers de différentes tâches.

Le souhait initial était de s'évader à la mer mais la réalité budgétaire et immobilière nous a demandé de réorienter le projet. Un des bénéficiaires, soucieux de trouver un gîte pouvant accueillir ses camarades à mobilité réduite, a proposé au groupe un logement à Houplines.
C'est donc non loin de Lille que nous avons déposé nos valises.

Les participants ont sélectionné plusieurs activités pour rythmer leur séjour, et ce dès le vendredi.

Jean-François BRIGANT, « Coq d'Or » du Guide des Gourmands, a accueilli dans son entreprise artisanale de gaufres flamandes vingt-quatre novices en dégustation. Ce qui ne nous a pas empêchés d'apprécier les petites douceurs réalisées devant nos yeux.

Samedi, c'est sous un ciel pluvieux mais dans une ambiance chaleureuse que nous avons découvert le zoo de Lille. Nous avons ensuite mis le cap vers la Métropole lilloise en bateau, sous la grêle : une expérience inoubliable !

Ensuite, tous les participants ont pu s'adonner aux joies du shopping dans le Vieux Lille et admirer l'architecture de cette ancienne ville fortifiée.

Nous avons clôturé notre séjour par la découverte du marché couvert dominical de Wazemmes avec ses étals colorés, ses odeurs épicées et son ambiance animée.

Si nos journées furent riches en découvertes dites « touristiques », nos soirées animées ont été le théâtre d'échanges et de révélations personnelles.

C'est avec des images plein la tête et chargés d'enthousiasme que nos vacanciers envisagent déjà le prochain séjour autonomie.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures. »

« Les Arlonais du bout du monde », rencontre avec Jean-Marc BARTHELEMY

Dans le cadre des activités du Centre d'Expression et de Créativité de la Maison de la Culture d'Arlon et du 20ème anniversaire du SAHMO, un spectacle intitulé « Les Arlonais du bout du monde » a été réalisé et présenté à plusieurs reprises ces derniers mois à travers la province de Luxembourg et même la Wallonie.

Graziella DELPORTE du SAHMO fait le point sur cette expérience avec l'animateur Jean-Marc BARTHELEMY, qui évoque ce parcours théâtral d'une année pas comme les autres.

Quand le SAHMO t'a contacté pour te parler du projet théâtre, qu'as-tu ressenti ?

Je n'ai pas eu d'appréhension, mais c'est vrai que comme je ne connaissais pas le SAHMO ni le type de handicap visé, je me suis posé des questions. On ne sait vraiment pas quel genre de personnes on va avoir en face. Est-ce que ce sont des personnes peu ou très atteintes d'autisme ? L'approche que je vais avoir avec eux sera complètement différente.
Tu m'avais parlé d'une personne malvoyante et j'avoue que je ne savais pas vraiment vers où j'allais. Qu'est-ce que j'allais faire avec tout ça ? Qu'est-ce qu'il y aura moyen de faire avec toutes ces personnalités si différentes ? Je me suis dit « Ecoute, on va voir une séance ou deux ; on va voir si ça vaut la peine, si moi, je peux apporter quelque chose ».
Ça m'arrive de faire des interventions dans les écoles à Luxembourg où je dois travailler avec des dysphasiques. Une année, ça peut très bien fonctionner, ça peut être absolument extraordinaire, et l'année suivante, ça ne marchera pas. Donc, c'est un peu difficile de savoir à l'avance dans quoi on s'engage.

Avais-tu déjà travaillé avec des personnes ayant un handicap mental ?

Non, excepté avec des dysphasiques et encore, il faut le savoir, ce sont des ados qui se comportent bien, comme tout le monde on va dire, mais avec des personnes comme au SAHMO, jamais, c'est la première fois.

Comment se sont passées les premières rencontres ?

Très bien, moi, je pars du principe que ce soit avec des enfants, des ados, des adultes, ou du tout venant ou avec des personnes provenant du SAHMO, ou que ce soit aussi avec les autistes (avec qui j'ai travaillé dans le cadre d'Autilux), je travaille pratiquement toujours de la même façon. Je n'ai pas envie de partir de cette idée qu'il faut niveler par le bas. Quand je travaille avec des adultes, je n'ai pas non plus envie de travailler avec l'idée qu'il faut niveler par le haut.
C'est-à-dire qu'il faut retrouver avec les adultes, l'enfant. Je fais des exercices enfantins, puis j'apporte mon univers. Donc, je n'ai pas voulu m'adapter à un schéma, à une croyance que j'avais avant. Les exercices que je donne sont les mêmes que pour les adultes et les enfants.

Au fur et à mesure des rencontres, des séances, comment a évolué le groupe ?

Très vite, j'ai senti qu'il y avait une envie de lâcher prise de la part du groupe, une envie de « déconner » qu'ils ont toujours gardée et pour moi c'est un vrai trésor. Je me suis bien amusé. Dès le départ, il y avait le côté « bénéfiquement jouette », sans a priori, sans se dire « on va avoir l'air ridicule devant le public ».
Je pense que si évolution il y a, ce n'est peut-être pas moi qui vais la voir. Je pense qu'il y aura évolution dans leur vie extérieure parce que le fait de jouer sur scène, de se montrer a des répercussions dans la vie de tous les jours, sur leur personnalité, sur leur confiance en eux, sur la manière dont les autres les voient. Quand on voit que le spectacle a très très bien marché (déjà 3 représentations) et qu'à chaque fois, ils ont un très bel accueil, ils réussissent à avoir une sorte de confiance en eux. Ils voient qu'ils sont tout aussi capables que d'autres. Parfois, un certain théâtre peut être plus « chiant » que ce qu'eux ont fait. Le public réagit beaucoup mieux avec ce qu'ils ont fait et je pense qu'ils ont acquis une certaine fierté.

Et toi, comment as-tu vécu cette expérience ?

Il y a beaucoup de choses à dire. C'est très difficile parce qu'il faut amener le groupe à travailler au niveau de l'imagination. Parfois, ils sont bloqués ; ils sont vite dans des schémas, dans des manières de réagir de façon caricaturale. Parfois, avant de commencer un cours, je me dis « ouf, devoir encore donner cours, encore donner de l'énergie » et puis, je me rends compte que c'est presque l'inverse c'est-à-dire qu'il suffit de suivre le courant. Ils donnent une quantité de choses à chaque cours, je suis toujours étonné de ce qu'ils peuvent donner, même sans s'en rendre compte et c'est parfois beaucoup plus facile qu'avec des professionnels, parce qu'ils ne sont pas réfractaires, ils ont vraiment envie de s'amuser, il n'y a pas chez eux ce souci de savoir « mais qu'est-ce qu'ils vont penser de moi ? ». C'est un vrai plaisir de voir qu'ils font confiance et qu'ils se laissent aller.
Avec ce qu'ils donnent, moi, je leur dis souvent : « ce que vous me donnez, je le garde dans ma tête pour le réutiliser plus tard mais pour moi » ce que je dis très rarement dans les cours d'adultes normaux.

Comment as-tu vécu les représentations ?

Que ce soit moi sur scène ou que ce soit moi à la direction d'acteurs ou à la mise en scène, on ne sait jamais comment le public va réagir.
Que ce soit avec des professionnels, avec des amateurs, avec des enfants, que ce soit pour le SAHMO ou ailleurs, j'ai toujours le trac.
Moi, en tout cas, je m'amusais comme un petit fou quand je les voyais à la répétition, quand je voyais le spectacle, ça me faisait rire à chaque fois, ils ont une bonne humeur communicative, on voit qu'ils ont un vrai plaisir à jouer.
Je suis parti dans l'idée que de toute façon, ça toucherait au moins une partie du public.

Est-ce que tu modifierais quelque chose par rapport à ton approche avec ce public ?

J'y vais beaucoup au feeling quel que soit le handicap. J'ai un ami éducateur qui m'a beaucoup parlé de son travail. J'ai retenu qu'il fallait rester soi-même dans le travail d'animation ; de ne pas considérer chez l'autre le fait d'être handicapé comme une somme de handicaps physiques et mentaux insurmontables. Je suis parti avec cette idée-là en reconnaissant leur handicap en en parlant ouvertement. C'est reconnaître l'autre avec ses problèmes, ses difficultés. L'approche est naturelle.
Je pense que j'aurais plus de difficultés avec des personnes qui ne veulent pas. Travailler avec des autistes n'a pas été chose facile car j'ai rencontré des barrières. A partir du moment où la personne veut et qu'elle vient pour le plaisir, c'est du beurre, on suit le courant et c'était le cas ici, avec le SAHMO.

Tu t'es rendu compte que certaines personnes avaient des difficultés au niveau de la mémoire et de ce fait, as-tu utilisé différentes techniques de travail pour les aider ?

Tout obstacle peut être un cadeau, c'est typique du clown. S'il y en a qui rencontrent des difficultés avec leur mémoire, qui ne savent pas lire, c'est un obstacle mais c'est ce que j'aime et je l'utilise. J'aime le comique visuel, le non-verbal, cela me change des adultes tout venant qui veulent absolument parler parce qu'ils croient que le théâtre c'est uniquement cela.
Avec la population du SAHMO, je peux aller directement dans le non-verbal. Oui, je me suis adapté mais encore une fois tout problème peut être un cadeau.
J'ai été assez surpris de voir Brigitte (prénom d'emprunt), une personne ayant de gros problèmes de mémoire.
La mémoire épisodique chez cette personne est forte. Si je lui demande de faire quelque chose, la première fois, elle va le retenir (même si c'est compliqué), mais si je change un peu la forme et que je lui demande de faire différemment, elle va être perturbée et ne va plus savoir ce qu'elle doit faire car elle aura enregistré

dans sa mémoire la première info. J'ai dû m'adapter à cela mais dans le milieu théâtral, c'est très difficile parce qu'il faut tout le temps trouver la solution à une mise en scène.

Ex : J'ai utilisé Annie qui marche avec une canne, elle marche lentement. Je l'ai utilisée quand elle doit traverser la gare et qu'elle ennuie tout le monde tellement elle est lente. J'ai utilisé son problème.

Ouverture d'une école de type 5 sur le site de l'Hôpital psychiatrique La Clairière à Bertrix

Le **pavillon des adolescents de l'Hôpital psychiatrique La Clairière** à Bertrix accueille des jeunes présentant une pathologie mentale ou une souffrance psychique (troubles de l'humeur, troubles de l'attachement, psychose…) et ayant la volonté de travailler, si possible, en collaboration avec leur entourage.

La population accueillie est mixte, âgée de 12 à 18 ans et prise en charge par une équipe pluridisciplinaire composée d'un pédopsychiatre, d'une infirmière en chef, de psychologues individuels et familiaux, d'une assistante sociale, d'infirmiers, d'éducateurs et d'auxiliaires de soins.

Un projet thérapeutique individualisé est mis en place au regard des objectifs à atteindre en fonction de la problématique du jeune patient. Pour ce faire, de multiples méthodes sont déployées :

- thérapie institutionnelle ;
- thérapie individuelle ;
- thérapie familiale ;
- thérapie de groupe ;
- suivi social ;
- activités psycho-corporelles, sportives, culturelles et éducatives ;
- activités à visée thérapeutique, « snoezelen » (pratique visant à éveiller la sensorialité).

L'Ecole provinciale secondaire inférieure spécialisée du Val d'Aisne (Erezée) s'est spécialisée, dès sa création, dans l'accompagnement de jeunes adolescents sujets à des troubles du comportement, dits « caractériels » (appellation « type 3 »).

L'équipe pédagogique tente d'insuffler énergie et dynamisme à travers ses propositions de travail, dans la mesure où les adolescents qui intègrent cette école luttent contre le temps, qui leur est compté, pour rentrer dans la vie citoyenne.

L'objectif visé est de redonner un maximum de confiance dans les capacités de chacun à être acteur de sa propre vie. Les qualités des jeunes, leurs parents et le monde qui les entoure constituent le point de départ pour activer des comportements qui, à terme, appellent des changements positifs dans leur quotidien.

Les accompagnateurs cultivent le « parler vrai », bien qu'imprégnés de respect pour les situations complexes que connaissent les personnes qui viennent frapper à la porte de l'institution.

L'approche thérapeutique, pédagogique et éducative développée par l'Ecole du Val d'Aisne peut parfaitement s'adapter aux projets mis en œuvre par le pavillon des adolescents de l'Hôpital psychiatrique de « La Clairière ».

La création d'une école de type 5 à La Clairière.

Soucieuse d'améliorer la qualité de la prise en charge, l'équipe pluridisciplinaire du pavillon des adolescents de l'Hôpital psychiatrique « La Clairière » est convaincue de la nécessité de créer une école en son sein, afin de favoriser la réinsertion en milieu scolaire après un séjour à l'hôpital (type 5).

Ce projet a pu voir le jour en collaboration avec l'Ecole du Val d'Aisne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Vivalia. Il se concrétisera dès le 3 septembre 2012. Cette école permettra ainsi aux jeunes de participer à des cours adaptés à leur problématique et de suivre une scolarité, obligatoire jusqu'à 18 ans.

Elle représente un outil complémentaire sur le plan de la prise en charge des patients hospitalisés et contribue à l'amélioration de la qualité des soins. Les hospitalisations à long terme, permettant un traitement de fond, seront dès lors possibles pendant toute la durée d'une année scolaire.

A ce jour, les consultations de pré-admission sont effectives. Des lits de crise et d'hospitalisation à court terme restent disponibles pour les demandes émanant des services d'urgence de Vivalia, des services de l'Aide à la Jeunesse et des médecins traitants de la Province du Luxembourg, en priorité.

Renseignements :

Vivalia
Votre santé, notre quotidien

Hôpital psychiatrique « La Clairière »
Pavillon 3 (adolescents)
100, Route des Ardoisières
6880 BERTRIX
Tél. : 061 221 834
a.poncin@province.luxembourg.be

En direct de Lureso.be

Changements d'adresses :

Maison Médicale "Portes Sud" ASBL
Rue de Bastogne, 88
6700 Arlon
Gsm : 0497 401 366
dorap@portesud.be

Intégra Plus
Chainrue, 3
6940 Barvaux-sur-Ourthe
Tél : 086 210 602
Fax : 086 210 836
Gsm : 0476 687 834
coordination@integra-plus.be
http://www.integra-plus.be

Nouvelles adresses :

Plateforme Alzheimer
Villa Servais - Avenue d'Houffalize, 41
6800 Libramont
Plus d'infos : k.clarenne@province.luxembourg.be

Maison Médicale
Rue du Curé, 16a
6890 Libin
Tél : 061 412 636

Rain Gaum
Aux Dominos - Rue Croix Le Maire, 2
6760 Virton
Gsm : 0476 268 143
Email : raingaum@gmail.com
Lieu d'écoute et de rencontre pour personnes homosexuelles.

Soins de santé

Chambre 229, un jeu sur les lois relatives à la fin de vie

Le législateur a, depuis une quinzaine d'années, adopté une série de lois qui garantissent les choix et la dignité du patient. Malheureusement, elles sont souvent méconnues du grand public.
Le Centre d'Action Laïque – CAL Luxembourg a imaginé un jeu pour expliquer le plus simplement possible ce qu'il faut connaître de ces lois.
Les Plates-formes de Soins Palliatifs des Provinces de Liège et de Luxembourg ainsi que le Département des Affaires Sociales et Hospitalières se sont associés à ce projet afin que le jeu puisse être diffusé le plus largement possible.
Le but de cet outil est d'ouvrir le dialogue sur des thématiques actuelles souvent sensibles.
Ce jeu a été présenté le 8 mai 2012 lors d'une journée d'animations organisée au Moulin Klepper à Neufchâteau.

« Chambre 229 » est une sorte de Trivial Pursuit qui balaie, en quelques cartes, l'ensemble de la matière des lois relatives aux droits du patient, aux soins palliatifs, aux dons d'organes et à la dépénalisation de l'euthanasie. Pour chacun de ces thèmes, une dizaine de cartes permet aux utilisateurs de tester et d'améliorer leurs connaissances mais aussi de découvrir le débat et la discussion.
Des cartes « culture générale » apportent de la gaieté et des cartes « valeurs » ouvrent la réflexion. Ce jeu n'a pas besoin de maître de jeu expérimenté.

Si vous le souhaitez, un guide du maître du jeu et un dossier documentaire sont disponibles sur www.cal-luxembourg.be.
Si vous souhaitez organiser une information ou une animation, le CAL Luxembourg et la Plate-Forme des Soins Palliatifs sont à votre disposition, n'hésitez pas à les contacter.

Tiré à 7.000 exemplaires, le jeu est distribué dans toute la Communauté française, dans les maisons de repos, les services sociaux…
Il peut être retiré gratuitement auprès du **Département des Affaires Sociales et Hospitalières** de la Province de Luxembourg à Arlon (tél : 063 212 247 ou mail das@province.luxembourg.be) dans les relais du **CAL à Hampteau, Arlon, Virton, Libramont** (061 225 060) ou à la Plate-Forme des Soins Palliatifs de Marche (084 433 009).

Mise en autonomie des jeunes

Préambule

Le **Service d'Etudes et de Documentation Sociales** et l'association **« C'est comme tu veux ! »** ont organisé une journée d'études entièrement consacrée à la thématique de la **mise en autonomie des jeunes** d'un point de vue affectif, financier, juridique et pratique, à Bertrix, le 15 mai 2012.

Plusieurs textes présentés lors de cette journée suivie par plus de 120 participants sont publiés dans ce numéro.

***Présentation du groupe « C'est Comme tu veux »**, par Caroline POTIER, Educatrice et Formatrice.*
***Qu'est ce que l'autonomie ?** par Jean-Pierre PIRSON, Administrateur délégué de Losange Fondation.*
***Vivre seul, quelle réalité juridique ?** par Odile BUCHET, Intervenante sociale au Service Droit des Jeunes.*
***Le programme EVA-GOA : un outil de développement de l'autonomie fonctionnelle**, par Jacqueline SPITZ, Psychologue, collaboratrice à l'implémentation du programme EVA-GOA. (Une synthèse de l'intervention est proposée mais le powerpoint complet est disponible sur simple demande.).*

Nous publierons dans le prochain numéro l'intervention du Groupe d'Action Surendettement : ***« Autonomie financière, quels sont nos moyens ? »*** par Elise BLANJEAN, Psychologue et Roxane SCHANDELER, Agent de prévention du Groupe Action Surendettement.

Par ailleurs, avec son intervention intitulée :
« L'autonomie affective à travers la grille d'Ardoino », Germain MARINIAK, Enseignant, formateur et éducateur, licencié en politique et pratique de formation, a interpellé judicieusement l'assistance sur le ressenti et l'affectivité en matière d'autonomie. Cette intervention n'a pu être retranscrite.

La journée s'est terminée par une table ronde réunissant plusieurs personnes (jeunes, éducateurs…) livrant divers témoignages tour à tour sincères, poignants, instructifs, concrets…

Introduction par Monsieur le Député en charge des Affaires Sociales et Hospitalières, Jean-Marie CARRIER (Extraits)

Par ce mot d'accueil, je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence ce matin.

Dans le cadre de mes activités au sein du Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg, il me tient à cœur d'apporter un soutien à la population dans les moments difficiles qu'elle peut être amenée à traverser au cours de sa vie.
Les jeunes, notamment, sont un public qui requiert toute mon attention.

Il y a un an et demi, plus ou moins, l'AMO provinciale Média-Jeunes de Bastogne, a réuni des éducateurs des différents Services d'Accueil et d'Aide Educative de l'Arrondissement judicaire de Neufchâteau.
Le but était de réfléchir ensemble à la problématique de la mise en autonomie des jeunes suivis par des services de l'Aide à la jeunesse. L'association C. Com Tu vx (C'est comme tu veux !) était née.

A partir de 16 ans, ces jeunes peuvent développer un projet de semi-autonomie avec l'institution qui les aide. A partir de 18 ans ou 20 ans (selon les cas), ils doivent quitter la structure.
Ces jeunes se retrouvent alors confrontés à des responsabilités qui les dépassent. Ils vont devoir se débrouiller seuls, sans éducateur, parfois sans famille, et affronter la vie d'adulte.
Livrés à eux-mêmes et avec peu de ressources, ils sont en manque de repères alors qu'ils étaient, il y a peu, encore pris en charge et accompagnés par des éducateurs avec qui, parfois, des liens très forts se sont noués.

Les membres de C. Com Tu vx (C'est comme tu veux !) ont très vite souhaité partager leurs expériences et questionnements sur cette thématique avec d'autres travailleurs sociaux afin de mettre sur pied des projets et des actions pour prévenir les problèmes liés à la mise en autonomie.

La structure a fait appel au Service d'Etudes et de Documentation Sociales (SEDS) qui siège au sein de mon Département et celui-ci a répondu positivement.
En effet, une des missions du SEDS est d'organiser, en concertation avec les acteurs de terrain, des journées d'information à destination des travailleurs psycho-médico-sociaux.

C'est ainsi que, conjointement, nous avons préparé cette journée d'études et de réflexion entièrement consacrée à la mise en autonomie d'un point de vue affectif, financier, juridique et pratique.
Nous avons réuni un ensemble de personnalités qui s'interrogent sur la mise en place de pratiques, le développement d'outils facilitant cette étape souvent difficile.

Nous souhaitons que cette journée débouche sur une meilleure prise en compte de cette problématique et initie des collaborations entre acteurs de terrain pour mieux préparer ces jeunes à leur nouvelle vie. (…)

Présentation du groupe C'est comme tu veux !! « C.com tu vx !»
Par Caroline POTIER

Le noyau de base était initialement composé de Abdel El ABAR, Johan PIERRET, Catherine THERER et moi-même, par la suite, nous ont rejoints Aurélie GADISSEUX, Florian HAINAUT. Nous travaillons dans des services relevant de l'Aide à la Jeunesse, tels que des SAAE, PPP, AMO. Des partenaires se sont joints à notre groupe, la Maison des Jeunes de Bastogne, Starting-block de Lahage.
Les rencontres se sont donc organisées autour du thème de « l'autonomie ». Nous partagions, échangions sur nos expériences professionnelles.
Il est important de spécifier que ce contexte nous a permis de faire connaissance entre professionnels issus de services géographiquement proches et avec pour mission commune « l'accompagnement de jeunes mineurs en autonomie ». Personne ne se connaissait auparavant.
Nos débats comportaient un angle centré sur le « jeune » et un angle centré sur « l'éducateur », je m'explique…
Je n'ouvrirai pas le débat, mais plutôt une parenthèse pour pointer le paradoxe de cette notion de « mise en autonomie ». A travers nos échanges dans le groupe, nous avons longuement abordé cette question : « l'autonomie, se distribue, se met ? Ou doit être saisie ? ».

Concernant le « jeune »

Nous avons eu de longues discussions autour de l'ambiguïté et des difficultés pour ces jeunes de vivre et de faire vivre ce projet de vie. Avant le kot, ces jeunes vivent soit en famille, soit en institution. Cette autonomie, ils l'espèrent et la craignent tout autant. Ils passent par un milieu de vie en collectivité à un milieu de vie de solitaire. Quel changement !
Assumer une vie autonome, c'est gérer un quotidien, des finances, une scolarité, un travail. Ces jeunes qui ont parfois une histoire faite de traumatisme, de rupture, de souffrance, de violence… vont vivre les difficultés liées à cette « mise en autonomie ». En tenant compte de facteurs tels que leur âge, leurs besoins, leur maturité et j'en passe.
A travers nos suivis, nous avons constaté également la contrainte de la précarité que certains vivent. Précarité matérielle, mais également sous forme de dépression, de conduites à risques (TS, consommation de drogues…), de vagabondage, de décrochage scolaire, de repli sur soi et bien d'autres encore… Il pourra s'agir de moments de fragilisation courts pour certains ou plus longs pour d'autres. Le réseau social et les bases familiales seront des ressources pour le jeune. Mais en sachant que, pour certains, le réseau social, familial est pauvre, voire inexistant. La vision de leur réseau amical peut aussi faire une « différence », en leur offrant la possibilité de comparer leur réalité à celle de leurs semblables.

Concernant « l'éducateur »

Notre suivi au quotidien de ces jeunes se base sur ces difficultés de vie, mais également de terrain. Quels sont nos champs d'action ? Comment s'articulent-ils ? Quelles sont nos méthodologies ? Les outils que nous exploitons ? Sur quelles croyances, valeurs ? Quelle est notre place en tant qu'éducateur dans le processus de cet accompagnement ?
Les travaux de Boris CYRULNICK nous laissent entrevoir que, nous, les intervenants sociaux, agissons comme « tuteur de résilience et de repères fiables » dans ce travail d'accompagnateur. En partant de ce concept qui voit la résilience comme étant l'expression d'une force insoupçonnée que l'on a en soi. Que celle-ci est quelque chose qui se construit progressivement après un choc, un traumatisme, souvent avec l'aide d'une tierce personne qui joue le rôle de tuteur. Ce tuteur de résilience peut offrir une référence, une écoute, une présence, un modèle, de la bienveillance. Les ressources extérieures (celles du tuteur) s'ajoutent alors aux ressources internes que possède le « jeune ». D'où la nécessité pour nous, intervenants sociaux, de continuer à être en éveil et en recherche pour mieux aider ces jeunes.

Thématique retenue

Durant ces réflexions, une association se crée. Notre groupe chemine, nous oriente et nous emmène vers un thème récurrent que je nommerai « l'isolement ». Ce terme nous renvoie à ces mots murmurés par les jeunes qui parlent eux, de « solitude ». A partir de là, nous avons prévu deux axes de travail en parallèle :

- D'une part, la création d'un lieu de parole baptisé « c.com tu veux »
- D'autre part, et pour alimenter ce premier lieu, l'ouverture d'un espace accessible aux intervenants sur la recherche, la réflexion, les méthodologies à exploiter. Un Terrain d'expérimentation.

« C.com tu veux » s'ouvre dans les locaux de l'AMO de Bastogne, le premier mercredi de chaque mois, de 19h à 21h. Public ciblé : les jeunes mineurs et majeurs qui sont dans un projet « de semi-autonomie ou d'autonomie ».

Son objectif :

« Faire naître une synergie. En sachant qu'une des possibilités pour les jeunes d'agir sur la « solitude » est de leur permettre d'entrer dans un espace de communication et d'échanges. Et en se basant sur un groupe de « jeunes » qui vivent les mêmes préoccupations, et ce dans une même ville »

Cette synergie s'articule autour des mots « entraide, solidarité, partage d'expérience ». Cela, à partir d'un espace convivial, ludique, qui favorise la solidarité, l'ouverture aux autres. Espace qui donne la parole à ces jeunes, qui leur permet d'être entendus afin d'amener le dialogue, et par la suite d'élaborer sur d'autres manières de faire, de vivre, de dépasser les difficultés, exploiter leurs réussites.
Conscients que cela demanderait de l'engagement et que cela est une chose bien difficile lorsqu'on est jeune et que l'on est victime d' « isolement », nous avons utilisé alors, notre place « d'éducateur » dans les différents services qui nous emploient, pour créer un élan motivant. Faciliter la participation, faire naître une envie par le biais de notre « relation d'aide » auprès de ces jeunes que nous accompagnons. Ce cadre leur a permis d'oser entrer dans ces locaux de l'AMO, un mercredi par mois.

Evolution

Le groupe s'est agrandi, modifié au fil du temps. Le bouche-à-oreille a vu les portes des lieux franchies par d'autres jeunes. D'anciens bénéficiaires de l'Aide à la jeunesse, mais également des jeunes qui ne viennent pas de ce réseau, mais qui sont contraints à vivre seuls. Ils peuvent avoir plus de 20 ans. Actuellement, les soirées tournent avec une moyenne de 10 jeunes, une tournante s'exerce entre eux.
Aujourd'hui avec du recul, on ne peut que constater le développement, l'évolution constante, l'accroissement de cette vie autonome prématurée qui provoque « l'isolement » social. Il nous semble donc important de poursuivre notre projet. Si vous

avez été attentifs, vous aurez, vous aussi, constaté que lorsque nous créons cet espace de parole, avec l'objectif d'insuffler une synergie dans le groupe de jeunes, parallèlement, par le groupe d'éducateurs que nous formions, nous élaborions également, mais indirectement une synergie. Peut-être, étions-nous finalement victimes d'un « isolement » sur ce terrain si éprouvant ?
Cela nous amène à vous aujourd'hui, dans le but de nous faire connaître. Après avoir ciblé notre action sur les jeunes, nous nous adressons dans un second temps aux personnes qui les approchent, les rencontrent, les accompagnent, les soutiennent, dans ce parcours de vie qu'est « l'autonomie ». Nous éprouvons l'envie d'ouvrir nos portes sur l'extérieur….

A propos de l'autonomie
Par Jean-Pierre PIRSON

Et c'est ici que le modérateur interroge sa propre autonomie, se fiant à un ancien – Sénèque – « Un athlète ne peut arriver en compétition très motivé s'il n'a jamais été mis à l'épreuve. ».
L'autonomie n'est pas un sprint. C'est un marathon. Elle nécessite de l'endurance.
L'autonomie tient dans l'art de la débrouille. Une quête d'adaptation continue qui s'appuie sur des questions :

- Qui suis-je ?
- Quel est mon rapport à l'autre ?
- Quel est le sens de ma vie ? De ma vie avec les autres ?
- Serais-je capable de maîtriser mes forces pour mieux gérer les potentialités qui sont en moi ? En ferais-je profiter les autres ?
- Serais-je capable de maîtriser mes fragilités pour ne pas me laisser tirer par mes faiblesses ?

Je n'ai pas réponse à tout. Il est urgent de restaurer le dialogue, d'oser marquer mes doutes. Je me dois d'accepter les questions de l'autre, des autres et particulièrement des plus jeunes. Cette écoute-là fait partie de mes responsabilités humaines.

Je ne dois pas oublier qu'éduquer, grandir, vivre… cela veut dire faire des expériences, construire ses propres repères.

Pour Mireille CIFALI, « il ne nous appartient pas de pouvoir épargner à nos enfants toute souffrance, mais de faire en sorte que leurs expériences ne deviennent pas destructives pour eux »[1].

Etre motivé, c'est, dit le dictionnaire, être justifié par des motifs. Motiver, c'est donner des motifs pour justifier un acte, une action[2].

Motiver, c'est donc créer chez quelqu'un les conditions qui poussent à agir, c'est stimuler. Il faut donc connaître l'autre…, mais d'abord, se connaître soi-même.

La démotivation si souvent dénoncée comme le fait des jeunes, n'est pas le seul fait des jeunes. C'est un phénomène qui frappe toute notre société, dans toutes les couches sociales. Un symptôme traduisant le mal-être de l'époque.

D'où vient ce mal-être ?

Mon hypothèse ? Le modèle de réussite qui nous est proposé tient, le plus souvent, en trois locutions : le plus fort, le plus riche, le meilleur…

Parlant de sa formation de polytechnicien, le professeur Albert JACQUARD dit qu'au terme de son cursus universitaire, il était complètement infantilisé. On lui avait appris, explique-t-il, à être le plus fort, le meilleur et il s'est même piqué au jeu, alors qu'au fond, s'il s'agit d'être le meilleur, ce n'est pas d'être en tête du palmarès, mais d'avoir pu aller au bout de ses propres potentialités, et éventuellement d'avoir dépassé ses limites[3].

Il ne s'agit pas de figurer au palmarès.

Notre monde global conduit à développer le paraître, à susciter une pensée unique et un langage de bois nous poussant à construire une image de bonheur et de réussite fondée sur la possession. J'existe parce que je consomme. Je consomme ce qui est à l'étalage. Les médias, et la télévision en particulier, orchestrent cette valse du « Je veux tout, tout de suite ». Une vision du bonheur abruti.

Qu'est-ce qui est source de motivation dans ma vie ? Autrement dit, qu'est-ce qui me fait courir, qu'est-ce qui m'appelle ? Et si les bases du bonheur qui nous est proposé nous empêchaient d'être à l'écoute de notre identité, de nos aspirations, pour correspondre à un modèle « unique », globalisé ?

[1] Mireille CIFALI, Op. Cit.
[2] Dictionnaire LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRE, 2OOO.
[3] Albert JACQUART, Conférence à l'Athénée de Virton, mai 2002.

L'aquarium

Jean EPSTEIN, psychothérapeute des enfants raconte, que dans un restaurant chinois, où il allait dîner, son attention a été attirée par un magnifique aquarium trônant au centre de la salle. Il mesurait environ un mètre de longueur, cinquante centimètres de largeur et, entre les algues, y nageaient deux poissons extraordinaires. Selon le patron du restaurant, ces poissons, longs d'une quarantaine de centimètres, se nommaient « tête de dragon ». Un dialogue s'est amorcé entre Jean EPSTEIN et le patron du restaurant à propos de ces deux poissons :

- *Ils doivent être très vieux ?, dit ESPTEIN.*
- *Non, je ne les ai que depuis un an, ils sont très jeunes, répondit le patron.*
- *Mais alors, s'ils grandissent, ils ne tiendront pas dans l'aquarium !, ajoute Jean ESPSTEIN.*
- *Ils ne vont plus grandir !, conclut le restaurateur.*
- *Heureusement qu'ils ont fini leur croissance, ajoute EPSTEIN.*
- *Non, ils n'ont pas fini leur croissance, mais ils ne vont plus grandir, termine le patron.*

Jean EPSTEIN ne savait que répondre. Devant son étonnement, le restaurateur lui expliqua :

- *Ils pourraient encore beaucoup grandir, mais, en fait, ils ont arrêté leur croissance car, comme l'aquarium est trop petit pour eux, ils vont rester nains[4]!*

Evidemment, c'est de deux poissons dont il s'agit. Mais, à bien y réfléchir, n'en est-il pas ainsi pour moi, ici et maintenant ? Je suis déterminé par le milieu où j'ai grandi et qui m'a fait grandir.

Adulte, dans ma fonction parentale, sociale ou pédagogique, ai-je eu le souci de placer les enfants, les adolescents dans l'aquarium correspondant à leur développement, à leurs potentialités ? Combien de fois, pour leur bien, ne les ai-je pas plongés dans l'aquarium de mes désirs pour eux ?

Enseignant, j'ai tellement l'envie de transmettre mon savoir à quelqu'un qui éprouvera du bonheur à m'écouter, avec le désir de se l'approprier. Combien de fois n'ai-je pas foudroyé ceux qui se montraient rétifs à mon enseignement ?

Parent, j'ai tant le désir de transmettre à mon enfant ce que j'estime le meilleur pour lui. Suis-je à l'écoute de ses désirs, de ses attentes ?

Mireille CIFALI, psychanalyste et pasteur, affirme :
« On aimerait rencontrer des êtres vifs, curieux, actifs, beaux, intelligents, créateurs, qui nous aiment et nous apportent des gratifications narcissiques. On va rencontrer des êtres qui sont en conflit avec nous. Alors qu'on les postule ayant le goût du savoir, ils n'en veulent rien. Si nous n'avons pas interrogé notre idéalité, pas accepté qu'elle n'existe pas dans les faits, qu'elle peut certes être la nôtre mais pas forcément la leur, on va immanquablement être pris dans la violence. Si on a clivé le bien et le mal, si nous ne savons pas que nous sommes aussi des êtres de silence, de refus, de fuite, alors on ne va pas comprendre l'autre en face. »[5].

EDUQUER – ACCOMPAGNER

Eduquer est un métier complexe. Accompagner l'autre aussi. Il n'y a pas de recette ou de norme miracle. Je dois me débrouiller avec ce que je suis, avec ce que l'autre est.

Sur le plan humain, simplement, là est l'enjeu face aux paroles, aux attitudes que l'autre, les autres manifestent et qui ne correspondent pas à celles que j'attendais.

Je voudrais rappeler quelques principes de base pour assurer la motivation :

[4] Jean EPSTEIN, « Des vertes et des pas mûres ».
[5] Mireille CIFALI, Psychanalyste et pasteur, colloque Lyon 2002, Professeur ordinaire à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Genève.

- « Je suis motivé de faire une action quand je vois les avantages que j'ai de poser cette action. »
- « Je dois avoir confiance dans ma capacité à réussir cette action. Ma motivation vient de la vision de mon atout, de mon avantage à faire cette action. »
- « Plus je pense que l'action va être agréable et amusante, plus ma motivation est grande. »
- « Plus les résultats, les conséquences de l'action sont rapprochés dans le temps, plus ma motivation sera grande. »

Dans notre vie sociale, nous avons un rôle capital dans notre construction mutuelle, les uns, les autres. C'est dans le partage d'idées, d'avis, dans l'expression et l'écoute de nos ressentis mutuels que nous pourrons nous faire avancer vers notre réussite personnelle.

Quels sont les critères de la réussite personnelle ?

La tendance actuelle semble nous dire : efficacité, rentabilité dans un climat de consommation du bonheur, assaisonné « aux sels de paraître ».
« C'est le propre de Globalia, écrit Jean-Christophe RUFFIN, de dissoudre tout le monde dans son grand bain tiède »[6].

Toutefois, il poursuit : « Mais il reste toujours au fond du tube un précipité de gens qui ne se résignent pas. »[7].

MON PROJET DE VIE

Pour le réaliser :

- Savoir ce que je veux ! Et décider !
- Connaître mes forces et mes limites !
- Associer mes forces à celles des autres, et partager nos savoirs, savoir-faire, savoir être. Seul, je ne peux rien, avec les autres, tout est possible.

[6] Jean-Christophe RUFFIN, Globalia, p.489 – Folio – 4230.
[7] Jean-Christophe RUFFIN, Op.Cit., p489.

Les deux jarres

Un porteur d'eau indien avait deux grandes jarres, suspendues aux 2 extrémités d'une pièce de bois qui épousait la forme de ses épaules.

L'une des jarres avait un éclat, et, alors que l'autre jarre conservait parfaitement toute son eau de source jusqu'à la maison du maître, l'autre jarre perdait presque la moitié de sa précieuse cargaison en cours de route.

Cela dura 2 ans, pendant lesquels, chaque jour, le porteur d'eau ne livrait qu'une jarre et demie d'eau à chacun de ses voyages.

Bien sûr, la jarre parfaite était fière d'elle, puisqu'elle parvenait à remplir sa fonction du début à la fin sans faille.

Mais la jarre abîmée avait honte de son imperfection et se sentait déprimée parce qu'elle ne parvenait à accomplir que la moitié de ce dont elle était censée être capable.

Au bout de 2 ans de ce qu'elle considérait comme un échec permanent, la jarre endommagée s'adressa au porteur d'eau, au moment où celui-ci la remplissait à la source.

- Je me sens coupable, et je te prie de m'excuser.
- Pourquoi, demanda le porteur d'eau, de quoi as-tu honte ?

- Je n'ai réussi qu'à porter la moitié de ma cargaison d'eau à notre maître, pendant ces 2 ans, à cause de cet éclat qui fait fuir l'eau. Par ma faute, tu fais tous ces efforts, et, à la fin, tu ne livres à notre maître que la moitié de l'eau. Tu n'obtiens pas la reconnaissance complète de tes efforts » lui dit la jarre abîmée.
Le porteur d'eau fut touché par cette confession, et, plein de compassion, répondit :

- Pendant que nous retournons à la maison du maître, je veux que tu regardes les fleurs magnifiques qu'il y a au bord du chemin.

Au fur et à mesure de leur montée sur le chemin, au long de la colline, la vieille jarre vit de magnifiques fleurs baignées de soleil sur les bords du chemin, et cela lui mit du baume au cœur. Mais à la fin du parcours, elle se sentait toujours aussi mal parce qu'elle avait encore perdu la moitié de son eau.

Le porteur d'eau dit à la jarre :
- T'es-tu rendu compte qu'il n'y avait de belles fleurs que de TON côté, et presque aucune du côté de la jarre parfaite ? C'est parce que j'ai toujours su que tu perdais de l'eau, et j'en ai tiré parti. J'ai planté des semences de fleurs de ton côté du chemin, et, chaque jour, tu les as arrosées tout au long du chemin. Pendant 2 ans, j'ai pu grâce à toi cueillir de magnifiques fleurs qui ont décoré la table du maître. Sans toi, jamais je n'aurais pu trouver des fleurs aussi fraîches et gracieuses[8].

Nous avons tous des éclats, des blessures, des défauts. Nous sommes tous des jarres abîmées.

Certains d'entre nous sont diminués par la vieillesse, d'autres ne brillent pas par leur intelligence, d'autres trop grands, trop gros ou trop maigres, certains sont chauves, d'autres sont diminués physiquement, mais ce sont les éclats, les défauts en nous qui rendent nos vies intéressantes et exaltantes.
Il vaut mieux prendre les autres tels qu'ils sont, et voir ce qu'il y a de bien et de bon en eux. Il y a beaucoup de positif partout.
Il y a beaucoup de bon en nous.
Souvenons-nous d'apprécier tous les gens si différents qui peuplent notre vie ! Sans eux, la vie serait bien triste.
Sachons apprécier amicalement les imperfections des autres - et, plus important – sachons apprendre à aimer les nôtres.

[8] D'après Christian GODERFOY, Club Positif.com.

Vivre seul: quelle réalité juridique ?

par Odile BUCHET, Service Droit des Jeunes

1. L'autonomie du mineur d'un point de vue juridique.

Le principe : incapacité juridique.

- Un mineur est une personne présumée irresponsable d'un point de vue juridique. Elle est incapable de gouverner sa personne et ses biens.
- Les parents légaux ont autorité tant sur la personne de l'enfant que sur ses biens.

Représentation légale et administration légale.

- Autorité parentale jusqu'à la majorité ou l'émancipation.
- La minorité est un concept de protection de l'enfant qui doit être conduit, guidé et représenté dans les actes de la vie juridique.

Exceptions :

- prolongement après 18 ans : mise sous minorité prolongée.
- raccourcissement avant 18 ans : émancipation.

Mise en autonomie ≠ émancipation.

Remarque : L'émancipation est actuellement peu prononcée par les juges.

Conséquences pour les parents

1/ Les parents sont responsables civilement des dommages causés par leur enfant mineur.

Les parents sont présumés responsables des actes commis par leur enfant mineur. Cette présomption est réfragable. Dès lors, s'ils ne veulent pas être tenus responsables, ils doivent apporter les preuves qu'ils ont correctement surveillé l'enfant et qu'ils lui ont dispensé une bonne éducation (…).

Si le mineur possède le discernement (il avait conscience de l'acte commis et des conséquences) alors, la victime pourra se retourner contre l'auteur (le jeune) et ses parents.

2/ Les parents sont débiteurs d'aliments (cfr 3. Les moyens financiers).

2. Le départ en autonomie

Autonomie classique

Le domicile

Les principes : le mineur est incapable juridiquement.
« Le mineur non émancipé a son domicile à la résidence commune de ses père et mère ou, si ceux-ci ne vivent pas ensemble, à la résidence de l'un d'eux » Art. 108 du CC.
Il doit avoir l'autorisation de ses parents pour prendre un domicile distinct.
Exception : procédure de « domiciliation d'office » via le Ministre de l'Intérieur.

Par contre, le mineur qui dispose du discernement peut poser :

- des actes conservatoires (actes qui n'engagent pas le capital de l'enfant).
- des actes si personnels qu'ils n'admettent aucune représentation (ex. reconnaissance d'un enfant).

Concrètement, la signature d'un contrat de bail par un mineur ayant le discernement est, selon le Service Droit des Jeunes, tout à fait valable.
MAIS, si le contrat de bail porte préjudice au jeune, ses parents pourront demander la rescision du contrat pour lésion (nullité relative). Ce principe est valable pour tout autre acte posé par le jeune (achat d'un scooter…) .

Quelques éléments du décret de 1991

Art.6 al.3 : « Le jeune doit être associé aux décisions, qui le concernent et à l'exécution de celles-ci sauf en cas d'impossibilité dûment établie ».
Art.9 : « Les mesures et les décisions prises par le conseiller ou par le directeur de l'aide à la jeunesse tendant par priorité à favoriser l'épanouissement du jeune dans son milieu familial de vie. Toutefois, si l'intérêt du jeune exige qu'il faille l'en retirer, l'aide apportée au jeune doit en tout cas, lui assurer les conditions de vie et de développement appropriées à ses besoins et à son âge (…) ».

3. Les moyens financiers

L'obligation alimentaire

Il existe deux types d'obligation :

Obligation générale de secours (réciproque entre ascendants et descendants).
Il faut établir une notion de besoin.

Obligation d'entretien et d'éducation : de parents à enfants.
Il s'agit d'un des attributs de l'autorité parentale. Elle garantit aux enfants une aide de leurs parents. Cette obligation alimentaire s'effectue généralement en nature.
Elle se poursuit après la majorité tant que l'enfant ne peut subvenir lui-même à ses besoins. Il est possible d'introduire une action en justice pour obtenir une pension alimentaire (un parent à l'encontre de l'autre parent ou un enfant en autonomie à l'encontre de ses parents). En cas de séparation, un parent pourrait se voir condamner à payer une pension alimentaire pour l'enfant à l'autre parent.

Job étudiant

Le jeune a la possibilité de conclure lui-même un contrat de travail à partir de 15 ans (et de percevoir seul son argent, avec l'accord exprès ou tacite des parents)

Allocations familiales

Il y a également pour le jeune la possibilité de percevoir lui-même les allocations familiales s'il est :
- émancipé ;
- ou âgé d'au-moins 16 ans et domicilié ailleurs que chez ses parents ;
- ou marié ;
- ou allocataire pour un de ses enfants.

Changement de rang si le jeune quitte une fratrie pour vivre seul.

Aides du CPAS

Voici de manière synthétique les cinq conditions principales pour obtenir le Revenu d'Intégration Sociale. Pour plus de détails, nous vous invitons à lire la rubrique Droit au but parue dans le dernier numéro du Carrefour du social 1/2012 et dans ce numéro-ci.

1/ Condition de résidence
Habiter en Belgique (y avoir sa résidence effective, c'est-à-dire y passer son temps le plus souvent : y dormir…).

2/ Condition d'âge :
- avoir 18 ans ;
- ou être mineure et prouver qu'elle est enceinte ;
- ou être mineur et déjà parent ;
- ou être émancipé par mariage.

3/ Condition de nationalité :
- être de nationalité belge ;
- ou être reconnu réfugié ;
- ou être apatride, c'est-à-dire n'avoir aucune nationalité ;
- ou être inscrit comme étranger au registre de la population ;
- ou être détenteur d'un titre de séjour de plus de 3 mois en tant que membre de l'Union européenne ou membre de sa famille qui le rejoint ;
- ou bénéficier de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne.

4/ Condition de ressources :
- ne pas avoir de ressources suffisantes ;
- ne pas travailler ou percevoir de l'argent autrement ;
- avoir fait valoir ses droits à une autre aide financière (allocations familiales, allocation de chômage…).

5/ Être disposé à travailler,
sauf si sa santé l'en empêche ou pour des raisons d'équité (par exemple, poursuivre des études).

Remarque : Le CPAS peut imposer de faire valoir son droit auprès de ses débiteurs d'aliments. A noter que le Centre peut légitimement agir au nom et en faveur de la personne.

Les mineurs n'ont pas droit au RIS, mais, ils peuvent prétendre à une aide sociale équivalente au RIS sur base du texte de l'Article 1er de la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale : « *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ». La seule condition étant l'état de besoin.
Tant que le mineur est étudiant, c'est en principe le CPAS du domicile qui est compétent.
Le CPAS peut aussi aider matériellement (aide alimentaire…).

Montants du RIS (au 1er février 2012).

Catégorie	Montant sur base mensuelle
Personne cohabitante	€523,74
Personne isolée	€785,61
Personne qui cohabite avec une famille à sa charge	€1.047,48

Prise en charge financière des jeunes placés par le Secteur de l'Aide à la Jeunesse.

(Montants au 1er mai 2012, soumis à l'index)

Un jeune placé reçoit 11,58€ par jour, soit 358,36€ par mois, ainsi que 1,35€ par jour d'argent de poche, soit environ 40,50 €/mois.
Le loyer est pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles : soit 284,88€ par mois.
D'autres frais sont pris en charge comme 113,89€ pour l'achat de monture de lunettes ou encore d'autres frais exceptionnels pour des prestations médicales ou psychologiques. Dans ce dernier cas, l'intervention financière sur demande est laissée à l'appréciation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le jeune bénéficie donc de 358,36€+40,5€+284,88€ = 683,74€ , soit moins que le RIS taux isolé (785,61€)!!

Toutefois, il faut souligner qu'un protocole de collaboration est en cours de finalisation entre le secteur de l'Aide à la Jeunesse et les CPAS.
L'aide accordée par l'Aide à la Jeunesse est supplétive et complémentaire.
La jurisprudence confirme que ce sont aux CPAS à intervenir en premier lieu pour un mineur d'âge. L'Aide à la Jeunesse n'interviendrait que si le jeune est en danger ou en difficulté.
Sauf situation de danger, il faut d'abord s'adresser aux parents puis au CPAS.

4. La spécificité des mineurs parents

Des jeunes deviennent parents avant d'atteindre la majorité. Cette situation modifie un certain nombre de droits et de devoirs :

- le choix d'interrompre ou non la grossesse ;
- le fait d'être mineur-parent n'émancipe pas automatiquement ;
- l'obligation scolaire persiste ;
- les mineurs-parents restent soumis à l'autorité parentale MAIS disposent de l'autorité parentale sur leur enfant ;

- le droit de déclarer la naissance et reconnaître son enfant seul ;
- la possibilité de percevoir un RIS ;
- pas d'ouverture automatique d'un dossier protectionnel au nom de l'enfant (même si le parent-mineur est déjà suivi) à pas de placement automatique.
- possibilité d'ouvrir un droit aux AF pour l'enfant et de percevoir le montant.

5. Qu'est-ce qui change à 18 ans?

Fin de l'intervention dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse.

- aide consentie : fin quand plus d'accord (mais en cas de danger, le dossier sera transmis au Parquet) ;
- aide contrainte : évaluation annuelle devant le Tribunal de la Jeunesse.
- fin automatique de l'aide contrainte à 18 ans.
- possibilité de prolonger l'aide jusqu'à 20 ans via le Service de l'Aide à la Jeunesse.
- possibilité pour le Directeur de l'Aide à la Jeunesse de demander la clôture de l'aide contrainte à tout moment si un accord est trouvé avec la famille. Le dossier est renvoyé vers le Service de l'Aide à la Jeunesse.

En bref, quelques nouveaux droits et devoirs à 18 ans :

- pleine capacité juridique ;
- aide sociale -> Revenu d'Intégration Sociale ;
- fin de l'autorité parentale (responsabilité civile mais maintien de l'obligation alimentaire) ;
- fin de l'obligation scolaire ;
- fin des allocations familiales inconditionnelles.

Nous vous invitons à contacter le Service Droit des Jeunes pour des informations plus détaillées.

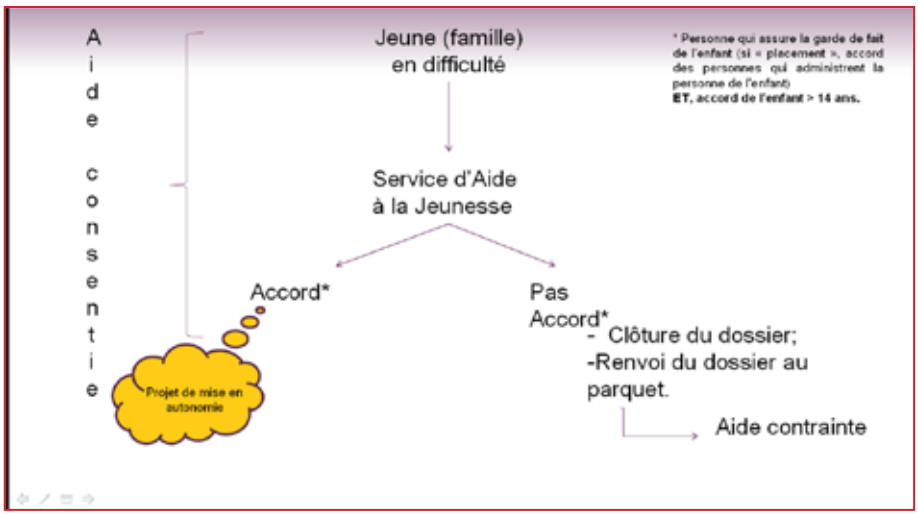
Aide consentie
Jeune (famille) en difficulté
* Personne qui assure la garde de fait de l'enfant (si « placement », accord des personnes qui administrent la personne de l'enfant)
ET, accord de l'enfant > 14 ans.
Service d'Aide à la Jeunesse
Accord*
Pas Accord*
- Clôture du dossier;
-Renvoi du dossier au parquet.
Aide contrainte
Projet de mise en autonomie

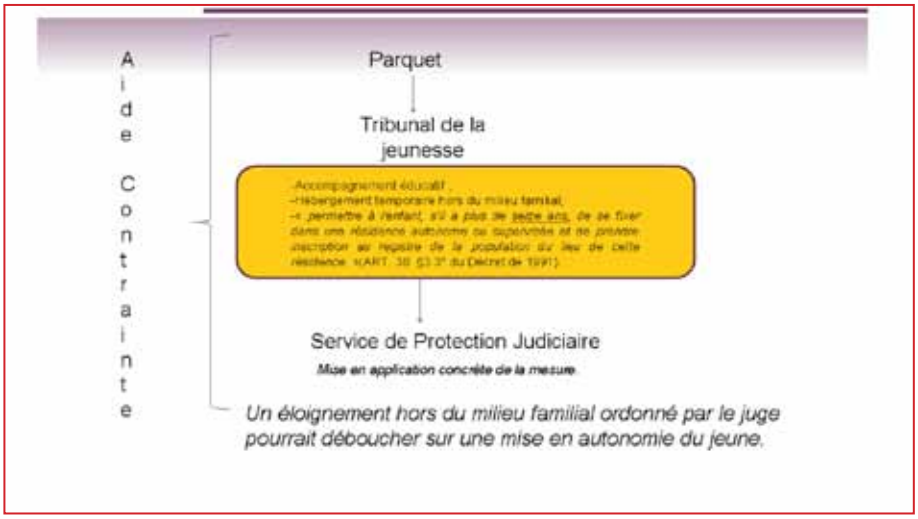
Aide Contrainte
Parquet
Tribunal de la jeunesse
Service de Protection Judiciaire
Mise en application concrète de la mesure
Un éloignement hors du milieu familial ordonné par le juge pourrait déboucher sur une mise en autonomie du jeune.

Service droit des jeunes

Permanences d'Arlon
Rue de la Caserne 40/4
6700 Arlon
Tél/fax : 063/23.40.56
lundi-mercredi-vendredi de 14h00 à 17h00
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Permanences de Vielsalm
Rue de l'Hôtel de Ville, 20
6690 Vielsalm
Tél : 080/54.94.24
0474/67.14.59
Sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Le programme EVA-GOA : un outil de développement de l'autonomie fonctionnelle.

Par Jacqueline SPITZ

L'origine du programme EVA-GOA.

Le programme EVA-GOA trouve son origine dans la rencontre de préoccupations conjointes de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse et des intervenants de terrain par rapport à la continuité, la cohérence et la structuration de la prise en charge des jeunes en difficulté.
Une mission au Québec en 2006 fut l'occasion de découvrir un outil américain, l'ACLSA ou Ansell-Casey Life Skills Assessment, traduit et adapté par l'Association des Centres Jeunesse du Québec et utilisé dans le cadre du programme PQJ ou Programme Qualification des Jeunes. L'expérience québécoise avait mené à l'élaboration d'un protocole d'évaluation (ACLSA) permettant d'obtenir un portrait du jeune et de guider l'intervention (Life Skills Guidebook) en ce qui concerne l'autonomie fonctionnelle.
Le souhait fut alors de mettre à la disposition des services du secteur de l'Aide à la Jeunesse un instrument d'évaluation validé et des outils d'accompagnement des jeunes. Cela nécessitait l'adaptation de l'ACLSA québécois et la création d'outils appropriés à notre fonctionnement institutionnel.

L'implémentation du programme.

L'implémentation du programme EVA-GOA dans les services résidentiels et extra-muros du secteur de l'Aide à la Jeunesse est le résultat d'une initiative de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, d'un partenariat entre des services publics et des services agréés volontaires et une recherche-action menée par le Service de Psychologie de la Délinquance de l'Université de Liège. Une méthodologie interactive entre les acteurs de terrain et les chercheurs a permis l'élaboration d'outils valides et répondant aux besoins de la pratique de terrain.

L'implémentation du programme s'est déroulée en deux phases :

- L'adaptation de l'ACLSA à notre contexte : mise au point du questionnaire d'évaluation, standardisation de celui-ci et validation de ses qualités psychométriques. Cette phase s'est inscrite dans une recherche-action de novembre 2006 à octobre 2007.
- La création d'un guide d'outils : recueil des outils existants dans les services partenaires pour travailler l'autonomie fonctionnelle, création d'outils spécifiques et classification des outils selon les domaines investigués dans le questionnaire d'évaluation. Cette phase s'est inscrite dans une recherche-action pendant les années 2007-2008.

Au terme de ces deux phases, les services du secteur de l'Aide à la Jeunesse ont l'opportunité de disposer d'un questionnaire d'évaluation de l'autonomie (EVA) et d'un guide d'outils de l'autonomie (GOA).

Concrètement les outils proposés sont :

GOA (Guide d'Outils de l'Autonomie)

- répertoire de fiches pédagogiques à destination du jeune et de l'intervenant
- des informations, des moyens d'apprentissage graduel de nouvelles compétences ou d'expérimentation de compétences acquises.

EVA (Echelle d'Evaluation de l'Autonomie)

- questionnaire qui, au départ des perceptions du jeune et de l'intervenant, donne une photographie de l'autonomie fonctionnelle du jeune
- discussion autour des perceptions croisées pour convenir ensemble d'une base de travail

CARNET DE L'AUTONOMIE

- trace concrète du chemin parcouru par le jeune dans l'acquisition de compétences en matière d'autonomie fonctionnelle
- outil de communication entre le jeune et l'intervenant ou entre les intervenants impliqués dans l'accompagnement

Pour d'autres informations, consultez le site internet : www.eva-goa.be
Le Powerpoint présenté lors de cette journée est disponible sur simple demande.

Publicité et jeunes : Ou la nécessité d'instaurer une instance de contrôle publique.

Le Street marketing, le buzz marketing, l'advergaming, le marketing viral[1], autant de nouvelles stratégies publicitaires de plus en plus insidieuses et agressives. La publicité existe depuis l'Antiquité, elle a toujours eu une influence considérable sur nos représentations et nos comportements de consommation. Depuis quelques années, les publicitaires visent un public plus jeune, plus vulnérable. De ce fait se pose la question de sa régulation. Celle-ci constitue un enjeu de première importance dans notre société.

C'est un fait, la publicité est partout. Par jour, une personne active est exposée à 600 messages publicitaires dont 80 sont perçus consciemment et 10 mémorisés[2]. Internet devient un nouveau champ d'action pour les publicitaires. Pop-up, forum, spam, buzz, jeux vidéo, clip ou vidéo sont autant de moyens utilisés pour toucher un public large sans dépenser des sommes importantes.

Selon le CRIOC, 94% des jeunes possèdent une connexion internet à leur domicile. Toujours selon cette étude, les jeunes surfent 14,6 heures par semaine. Les activités principales sur le net sont : écouter de la musique, chatter, jouer ou encore consulter des sites web et participer à des forums et autres réseaux sociaux. 24% des jeunes interrogés déclarent avoir procédé à un achat sur internet.
Dans 45% des cas, l'achat se fait via la carte de crédit des parents et ce, de manière concertée et en famille. Viennent ensuite le paiement en espèce et par GSM[3]. Ces deux derniers types de paiement échappent au contrôle des parents et peuvent déboucher sur des situations problématiques ou de mauvaises habitudes.

Internet et publicité : quelques chiffres

Tableau 7
Volume publicitaire sur le Net, en 2004

Messages affichés	68%
Intégration de contenus	22%
E-mail	7%
Newsletter	3%
Référencement	2%

Source : IAB/CIM, Fastbridge, Médiaplan 2006, tome 1, p 148

From : CEM, « Comprendre la publicité. Education Critique »

Selon Marc VANDERCAMMEN, « les jeunes sont sollicités en permanence sur les réseaux sociaux […]. Il faut donc mettre l'accent sur la prévention, l'information et l'éducation des jeunes consommateurs en ligne ». Il ajoute que « la législation doit être renforcée pour lutter contre les dérives abusives de certains commerçants en ligne »[4].
Actuellement, la publicité est réglée par le Jury d'Ethique Publicitaire qui est un organe privé d'autodiscipline. Cet organe n'est pas indépendant et souffre de nombreuses limites (issu du secteur lui-même, il n'est donc pas impartial, il ne possède pas de caractère contraignant systématique...). Cette instance est insuffisante pour le CRIOC[5]. En effet, sur un large plan, la publicité ne connaît aucun contrôle, aucune loi ne définit l'éthique publicitaire et comme nous l'avons développé précédemment, le domaine d'internet et des nouvelles technologies voit se développer des techniques visant principalement un public jeune et/ou vulnérable et ce, en-dehors de toute régulation. Cette absence de régulation publique a poussé le CRIOC en collaboration avec le Conseil de la Jeunesse, Univers santé, Education santé, Question Santé et Nadine FRASELLE, gestionnaire de recherche UCL ainsi que 60 associations de la société civile francophone et néerlandophone à demander la mise en place d'un « Conseil Fédéral de la Publicité »(CFP). Cet organe aurait pour rôle d'encadrer les pratiques publicitaires et serait également un outil de recherche et d'analyse en matière de publicité[6].

[1] Définitions dans lexique.
[2] A. DE BAYNAST, J. LENDREVIE, « Le publicitor, théorie et pratique de la communication », 6ème édition, Dalloz – Dalloz gestion, 2004, p.57.
[3] CRIOC, « Comment les spécialistes du marketing ciblent les jeunes », communiqués de presse du 13/01/2012. Consulté en ligne le 19/01/2012. URL : http://www.crioc.be
[4] Idem
[5] CRIOC, « La publicité doit être mieux contrôlée », communiqué de presse du 17/01/2012. Consulté en ligne le 19/01/2012. URL : http://www.crioc.be
[6] CRIOC, « Argumentaire final- Vers un conseil fédéral de la publicité », 2011, URL : http://www.oivo-crioc.org/files/fr/6465fr.pdf

Le CFP aurait trois missions :

Observation : de l'ensemble des pratiques dans la publicité afin de mieux comprendre les enjeux. Cette observation permettrait une régulation plus efficace de la publicité.

Contrôle : des pratiques publicitaires. Ce contrôle pourrait être effectué en auto-saisine ou via plainte. Des sanctions contraignantes et dissuasives pourraient également être mises en place.

Une prévention : orientée vers le consommateur pour sa protection et son information[7].

Cet organe indépendant n'existe pas pour le moment. Des recommandations vont être faites par les différentes instances à l'origine de ce projet. Néanmoins, une pétition est accessible en ligne afin d'engager le citoyen dans cette démarche mais aussi pour donner plus de poids à cette action : http://lapetition.be/en-ligne/petition-10800.html .

Affaire à suivre…

LEXIQUE [8] :

Street marketing : la marque ou l'annonceur crée des actions dans la rue, en contact direct avec le consommateur.

Buzz marketing : il s'agit de lancer une rumeur à propos d'une marque. Cette rumeur se propage principalement via la toile ou le bouche à oreille.

Advergaming : Publicité sous forme de jeux ou dans les jeux.

Marketing viral : il s'agit de transformer un consommateur en outil de promotion de la marque.

[7] CRIOC, « Argumentaire final- Vers un conseil fédéral de la publicité », 2011, URL : http://www.oivo-crioc.org/files/fr/6465fr.pdf

[8] A. DE BAYNAST, J. LENDREVIE, « Le publicitor, théorie et pratique de la communication », 7e édition, Dalloz – Dalloz gestion, 2008

Les groupes d'appui : de la prévention du surendettement au niveau local

Dans le cadre de son plan de lutte et de prévention du surendettement, la Ministre de l'Action sociale, Madame TILLIEUX a décidé de redynamiser les groupes d'appui de prévention du surendettement en Région wallonne.
Les groupes d'appui assurent une mission de prévention du surendettement et ont pour objectif de faire réfléchir les personnes sur leur consommation, d'identifier les pièges pouvant les replonger dans une situation de surendettement … afin d'éviter la récidive.
En effet, par le biais d'animations pédagogiques, ces groupes ont pour principale mission d'aborder différents thèmes tels que : « le surendettement de manière générale, les problèmes de gestion budgétaire ainsi que tout thème ayant une incidence sur cette gestion en vue d'améliorer la situation sociale des personnes fragilisées».
Une nouvelle personne a été engagée au GAS avec l'objectif de redynamiser ce dispositif « groupes d'appui » et de remobiliser les différents services de médiation de dettes de la province afin qu'ils puissent développer ces groupes.

Pour de plus amples informations, il faut prendre contact avec la personne de référence chargée de ce projet :

Groupe Action Surendettement
Célia Mazzarini
Martelange
063 602 086
celia.mazzarini@gaslux.be

Sources : extraits de la Gasette n°16, édité par le Gas.

Renseignements :

Groupe Action Surendettement
Grand-Rue, 4 - BP2
6630 MARTELANGE
Tél. : 063 602 086
Fax : 063 434 925
Internet : www.gaslux.be
Service juridique : tous les jours de 9h à 12h par téléphone ou tous les jours par fax, par mail : francoise.collin@gaslux.be ou marie-noelle.plumb@gaslux.be
Service prévention : prevention@gaslux.be

Le congé parental passe de 3 à 4 mois

La Belgique a adopté le principe d'un congé parental rémunéré passant de trois à quatre mois. Après une série de reports, le congé parental est donc passé en Conseil des Ministres, selon la volonté de la Ministre de l'Emploi, Monica DE CONINCK, sous pression de l'Europe qui, le 8 mars 2010, avait adopté une directive en ce sens, laissant deux ans aux États membres pour la transposer.

L'idée : quatre mois possibles désormais de congé parental en bloc ou en partie pour s'occuper d'un enfant jusqu'à ses 12 ans. A ne pas confondre donc avec le congé de maternité (15 semaines) ou de paternité (10 jours). Quatre mois rémunérés, 693 euros par mois pour un temps plein.

Une mesure pas rétroactive…
Pour coûter un peu moins cher au budget de l'État, chaque parent a la possibilité de prendre ce quatrième mois mais celui-ci ne serait payé que pour les enfants nés après le 8 mars 2012.

Qui peut bénéficier du congé parental ?

Pour pouvoir bénéficier d'un congé parental, il faut obligatoirement un lien de parenté avec l'enfant pour lequel le congé est sollicité. Dans la plupart des secteurs, les travailleurs peuvent en bénéficier. Toutefois, prenez contact avec votre Service du personnel afin de vérifier si l'autorité dont vous dépendez a réglementairement prévu les différentes possibilités de congé parental (ancienneté nécessaire…) et si des catégories de membres du personnel n'ont pas été exclues.

Quelles sont les formes d'interruption de carrière possibles ?

Il existe 3 formes de congé parental :

1. Interruption complète pendant 4 mois maximum. Ce congé peut être fractionné par périodes d'un mois ou un multiple.
2. Réduction des prestations à 1/2 temps pendant 8 mois maximum. Ce congé peut être fractionné par périodes de 2 mois ou un multiple.
3. Réduction des prestations d'1/5 temps pendant 20 mois maximum. Ce congé peut être fractionné par périodes de 5 mois ou un multiple.

Pour compenser la diminution de vos revenus, vous recevez une indemnité de l'Etat sauf pour le 4ème mois (interruption complète), pour les deux derniers mois (1/2 temps), pour les cinq derniers mois (1/5 temps), si votre enfant est né avant le 8 mars 2012.
Il s'agit d'une allocation mensuelle octroyée par l'ONEM. Cette allocation est forfaitaire et les montants peuvent être calculés sur le site de l'ONEM directement.

Quelles formalités devez-vous accomplir ?

Vous devez avertir votre employeur 3 mois à l'avance, par lettre recommandée en indiquant la forme de congé parental envisagée ainsi que la date de début et de fin de celui-ci. Votre employeur / votre administration peut accepter un délai d'avertissement plus court.

Vous devez également demander le congé parental avec ou sans allocations au moyen d'un formulaire disponible sur le site mais aussi disponible dans les différents bureaux de l'ONEM. Vous devez envoyer le formulaire au plus tôt 6 mois avant la date de début de l'interruption et au plus tard 2 mois après la date de début de l'interruption. Tant que la durée maximale n'est pas atteinte, vous pouvez obtenir une prolongation de votre interruption de carrière ou introduire une nouvelle demande.

Remarques importantes :

1. Prenez toujours contact avec votre Service du personnel et l'ONEM.
2. Chaque prolongation ou chaque nouvelle demande doit être introduite dans les mêmes formes et délais que pour une première demande.
3. L'allocation d'interruption est imposable. Elle est fiscalement considérée comme un revenu de remplacement.
4. La législation prévoit une protection contre le licenciement. Elle a pour but de vous garantir l'usage du droit au congé parental et, à l'issue de celui-ci, de récupérer l'emploi dont vous avez interrompu ou réduit les prestations.
5. Attention, il existe diverses exceptions, cas spécifiques ou modalités propres…

En tant que père, y ai-je également droit?

Le droit au congé parental est un droit individuel. Tant le père que la mère peuvent faire usage de ce droit pour le même enfant. Dans le secteur privé, tout travailleur a droit au congé parental. Le personnel statutaire et contractuel actif dans les Provinces, Communes, Agglomérations et Regroupements de Communes bénéficie de ce droit.

Changement de mentalité chez les pères ?

Le rapport sur le congé de paternité de l'IEFH (Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes) tend à montrer que les hommes trouvent de plus en plus important de participer à la vie de famille. Ce changement de mentalité vis-à-vis de leur rôle dans la famille se reflète notamment dans l'augmentation du nombre d'hommes qui prennent un congé parental.

*Leur nombre a augmenté de **65,84 %** entre 2006 et 2009.*

Renseignements :

ONEM

http://www.onem.fgov.be

Ligne directe pour toutes questions sur le congé parental en province de Luxembourg : 063/245 717 (de 9h30 à 12h).

Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg au 063/212 213.

Sources : ONEM, RTBF Info Belga mars 2012, Jobat.be 2012 et IEFH (Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes).

« Girls Day Boys Day » 26 avril 2012

Près de 300 étudiants de la province à la rencontre de métiers atypiques.

« Faire des recherches scientifiques ? Travailler comme maréchal-ferrant ? Etre pompier ? **Impossible pour une fille ? »**

« Garder des enfants ? S'occuper de soins aux personnes âgées ? Etre technicien de surface ? **Pas réalisable pour un garçon ? »**

Le choix d'une profession et le développement d'un projet de vie ne se font pas indépendamment du genre mais ils sont souvent limités et déterminés par des idées préconçues. Du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes, le monde du travail reste un domaine dans lequel des différences persistent.

Pour remettre en question ces idées, préjugés et différences, Infor Jeunes Luxembourg, la CSC Luxembourg, le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, les CEFA, l'ASBL Promemploi, le SIEP Libramont, l'École transfrontalière de la 2e chance, la FGTB Luxembourg, l'IPIEQ Luxembourg et le Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg ont lancé, en 2010, le projet Girls Day Boys Day.

Les objectifs de cette initiative sont d'encourager les jeunes à faire dépendre leurs choix professionnels de leurs intérêts et capacités personnels plutôt que des préjugés liés au genre. Le souhait est de les amener à diversifier leurs choix professionnels, mais aussi leurs choix de vie. Le Girls Day Boys Day souhaite aussi intensifier les contacts des jeunes avec le monde du travail.

Renseignements :

Service Egalité des Chances
Tél. : 063/ 212 213

« Comment mettre fin à la dictature de l'argent ? »

Journée d'échanges et de concertation organisée à Libramont le 24 mars 2012.

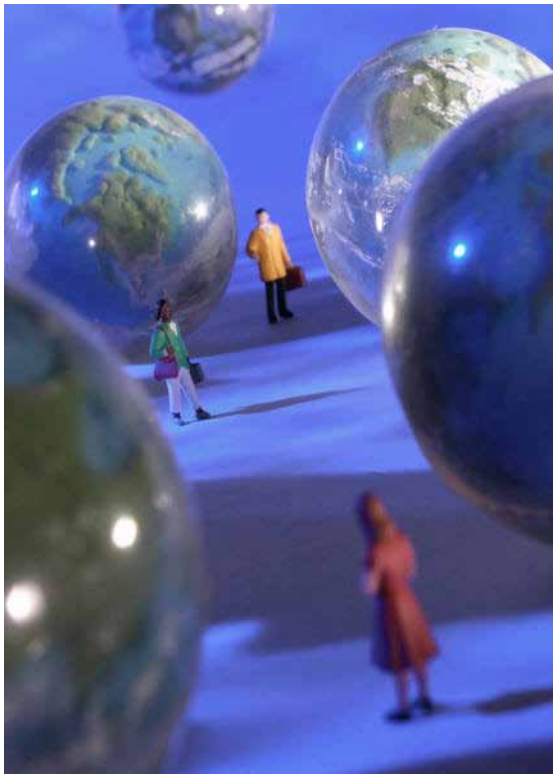

Pour la quatrième année consécutive, une bonne vingtaine d'organisations syndicales et de mouvements citoyens de notre province ont répondu à l'invitation adressée par la COLUPA (Coalition luxembourgeoise pour la Paix) et le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg via le Député provincial Jean-Marie CARRIER et le programme « Annoncer la Couleur ».
La thématique abordée cette année était « Comment mettre fin à la dictature de l'argent ? ».
Plusieurs personnalités ont apporté leurs témoignages sur le sujet : Arnaud ZACHARIE, Secrétaire général du CNCD-11.11.11, le Député européen Marc TARABELLA, Membre de la Commission Agriculture et Ruralité, Antoine FAIN, Chargé de projets pour le Réseau financement alternatif, Marc MORMONT, Responsable de l'unité socio-économique, Environnement et Développement de l'ULG (campus d'Arlon) et Bernard KERGER, Secrétaire fédéral du MOC-Luxembourg, par ailleurs modérateur de la journée.
Sans oublier le Petit théâtre de la Monnaie et l'originale « conférence gesticulée » présentée par Françoise URBAIN.
Chaque intervenant a, à sa manière, relevé « *les conséquences dramatiques qu'entraîne le poids du mercantilisme à travers la mondialisation du commerce, les désastres écologiques, la guerre économique, le productivisme et le consumérisme, le pillage des ressources naturelles, l'agrobusiness et la spéculation alimentaire* », souligne-t-on à la COLUPA.
Plusieurs participants ont souligné « *l'impuissance apparente des politiques* ». Existerait-il des alternatives qui permettraient aux simples citoyens de réagir sans plus attendre ? Plusieurs pistes ont été avancées, parmi lesquelles la création de monnaies locales, une initiative récemment expérimentée dans le Sud-Luxembourg par les clients et les magasins qui ont accepté l'« épi lorrain » comme monnaie alternative.

Infor Homes Wallonie ASBL

Gaby RONGVAUX, Responsable d'équipe pour la province de Luxembourg, nous parle de cette association qui offre une information sur les différents types d'hébergement pour personnes âgées et les autres alternatives possibles.

Pouvez-vous nous présenter l'ASBL Infor Homes Wallonie ?

L'association a été créée en 1981 et s'est professionnalisée au fil du temps. Au début, une seule personne gérait toute la structure. Maintenant, l'ASBL fonctionne avec 5 équivalents temps plein et plus ou moins 65 bénévoles. Elle est actuellement subsidiée par la Wallonie et aidée financièrement par les Mutualités socialistes et chrétiennes qui mettent également à disposition des moyens humains : deux co-présidents, un comptable et un informaticien. Infor Homes Wallonie travaille également en étroite collaboration avec d'autres partenaires : Union Chrétienne des Pensionnés, Espace Seniors, la Ligue Libérale des Pensionnés, la Croix-Rouge, la Ligue des Familles, l'ASD, la CSD, FEMARBEL, la Fédération des Institutions Hospitalières, la Fédération des CPAS, l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Certains de ces partenaires manifestent leur confiance à l'égard d'Infor Homes Wallonie à travers la mise à disposition de locaux, une cotisation ou une subvention annuelle. Enfin, certaines Provinces, Villes et Communes soutiennent également l'association.
J'ai rejoint la structure il y a 3 ans. À cette époque, la province de Luxembourg était divisée en deux régionales : Arlon et Libramont. Il ne se passait plus grand-chose à Arlon et à Libramont, deux dames attendaient une relève. À mon arrivée, j'ai proposé le regroupement en une seule régionale. J'ai également lancé un appel à volontaires. L'équipe est actuellement constituée de quatre volontaires et de moi-même. Pour 55 maisons de repos et maisons de repos et de soins, en province de Luxembourg, c'est suffisant.

Comment vous êtes-vous préparé pour accomplir cette mission ?

Afin de pouvoir informer le public, j'ai effectué un travail de visite de toutes les maisons de repos et maisons de repos et de soins de la province de Luxembourg agréées par la Wallonie. Maintenant, je continue à visiter ces institutions, à raison d'une fois tous les deux ans, en mettant en priorité celles qui terminent des travaux importants ou celles qui changent de direction. Visites que j'essaie d'organiser en binôme pour rester le plus objectif possible. Les Directeurs prennent le temps nécessaire pour nous recevoir et nous faire visiter leur institution. Nous sommes bien accueillis. Nous regardons aussi le règlement d'ordre intérieur, les indicateurs de qualité, les projets de vie, etc. Après chaque visite, nous rédigeons un rapport.

Justement, quelles sont vos missions ?

Nous avons deux missions prioritaires, à savoir, comme dit précédemment, la visite des établissements et les permanences téléphoniques.
De cette façon, nous pouvons accomplir notre but premier qui est l'information. Nous devons orienter efficacement le citoyen vers le lieu et le mode de vie qui répondent au mieux à ses attentes. Via ces permanences téléphoniques au numéro central unique qui est le 070/246.131, nous répondons aux questions de la personne âgée elle-même, de sa famille, ou d'un professionnel comme un médecin ou un assistant social du CPAS. Parfois, nous pouvons également rencontrer directement les personnes. En fonction de l'état de la personne, nous les aiguillons vers une maison de repos ou de repos et de soins. Pour répondre à des besoins ponctuels et des situations d'urgence, nous pouvons les orienter vers des institutions proposant un court séjour.
Je tiens à préciser que, contrairement à ce que certains croient, je n'ai pas de passe-droit dans les maisons de repos !
Si nous ne pouvons pas répondre à la question posée, nous aiguillons les personnes vers les services adéquats.
Etant responsable de la régionale Luxembourg, j'ai

également des responsabilités plus administratives à respecter telles que : assurer la gestion administrative et financière de l'équipe, gérer le planning des visites des structures d'accueil, participer aux réunions des responsables d'équipes régionales consacrées à la formation continue et au fonctionnement des équipes, organiser la rédaction du rapport de la réunion d'équipe mensuelle, du rapport d'activités annuel ainsi que le plan d'action annuel, etc.

Vous jouez également un rôle de réception et de traitement de l'information ?

Oui, nous pouvons aussi réaliser, en collaboration avec le siège central qui est à Namur, des études ou des statistiques. Par exemple, l'année dernière, nous avons recensé les institutions qui proposent des unités spécifiques pour personnes âgées désorientées.
Nous réceptionnons également les plaintes déposées par des personnes âgées ou leur représentant. C'est le siège central qui s'en occupe et qui, après analyse de la situation, peut mettre en place un service de médiation ou transmettre la plainte aux autorités compétentes.
Si, lors d'une visite, je constate un cas de maltraitance ou de malveillance ou si j'ai un doute, je dois le relayer mais je ne peux pas le traiter. Je ne suis pas formé pour ce type d'intervention. Je n'ai jamais dû constater ce genre de fait.
Je suis également le représentant d'Infor Homes Wallonie au sein de l'Institution provinciale, du Conseil Consultatif Provincial des Aînés et dans différentes commissions comme la Bourse « Bien vieillir en province de Luxembourg ».

Quelles sont les demandes les plus courantes ?

Dans une province majoritairement rurale comme la nôtre, la plupart des personnes âgées connaissent les institutions qui sont proches de chez elles.
Les demandes les plus régulières portent souvent sur les places disponibles dans ces institutions, sur les coûts de l'hébergement et sur les services que propose l'établissement voire même sur les activités proposées. Evidemment, quand on me demande s'il y a de la place dans telle ou telle maison, la réponse est toujours non ! Il faudrait que l'offre soit supérieure à la demande et pas l'inverse. On ne sait pas augmenter cette offre puisqu'il existe un moratoire fixant le nombre de lits.

Lors de ces différents appels, des points communs apparaissent-ils ?

Nous remarquons que beaucoup de personnes souhaitent rester dans leur région.
Nous sommes aussi une oreille attentive et à l'écoute. Les personnes nous parlent beaucoup. Ils ont besoin de se confier. Il faut beaucoup d'empathie. Un enfant qui se sent coupable de faire entrer en maison de repos un de ses parents ou une personne âgée, qui parle de son état de santé. Les conversations durent entre 20 et 30 minutes.

Quelle est la fréquence des appels ?

En province de Luxembourg, nous avons une petite centaine d'appels par an. En province de Namur, c'est 400 appels par an. A Charleroi, 250 appels par an. Attention à la comparaison, le taux de population est différent.

Quel est l'avenir d'Infor Homes Wallonie en province de Luxembourg ?

En province de Luxembourg et dans le reste de la Wallonie, Infor Homes Wallonie se concentrera sur la sensibilisation du public à la nécessité de préparer l'avancée en âge, qui n'est nullement synonyme de fin de vie mais qui s'inscrit plutôt dans la continuité de ce que l'on recherche constamment, le bien-être. La sensibilisation du public passera par l'organisation de rencontres avec des professionnels de différents secteurs, en vue notamment de multiplier nos partenariats. Nous avons également un projet ambitieux qui serait de développer l'accompagnement des personnes isolées et fragilisées dans des visites d'établissements pour personnes âgées. Ce projet est en cours de réflexion car il nécessite des moyens humains et financiers importants ainsi qu'une organisation pratique conséquente. Evidemment, Infor Homes Wallonie informera toujours le public sur les différents lieux et modes de vie pour personnes âgées. Pour répondre à cet objectif, Infor Homes Wallonie s'informe continuellement sur les habitats alternatifs, ainsi que sur les actualités qui concernent l'hébergement et l'accueil des seniors, afin de permettre à la personne qui en fait la demande de trouver le lieu de vie qui répond le mieux à ses besoins et à ses envies.

Qu'est-ce qui vous motive dans votre travail au sein d'Infor Homes Wallonie ?

Tout d'abord la découverte d'un nouveau travail. Après 25 ans passés à la protection de la jeunesse, je me retrouve à travailler pour des personnes du 3ème et 4ème âge, et comme tout le monde le sait, c'est le grand défi de demain. Aider et essayer d'anticiper l'aide que l'on peut apporter à cette population me donne beaucoup de motivation d'autant que je suis une personne avec la fibre sociale. Quand je suis au téléphone avec une personne, je mets tout en œuvre pour tenter de trouver la solution et l'orienter efficacement. Tout cela est très épanouissant.

Infor Homes Wallonie, association pluraliste a pour missions :

1. Orienter efficacement le citoyen vers le lieu et le mode de vie qui répondent au mieux à ses attentes.

Sur le plan collectif : sensibiliser le grand public à la nécessité de préparer son avancée en âge en matière de lieu et mode de vie ; informer sur les différentes possibilités de lieu et mode de vie.

Sur le plan individuel : conseiller, informer et accompagner les personnes âgées et/ou leur famille en matière de lieu et mode de vie.

2. Réceptionner et traiter toute demande d'information en matière de législation (sur tout type de lieu de vie, du domicile à l'hébergement) ainsi que toute plainte relative à la prise en charge des personnes âgées en établissement (MR/MRS, RS, Centre d'accueil de jour) dans un objectif de médiation ou de réorientation.

3. Assurer un relais à des sollicitations spécifiques vers des services/ organismes spécialisés (ex : maltraitance, AMI, pension,…).

Renseignements :

INFOR-HOMES WALLONIE
Province de Luxembourg
GABY RONGVAUX
Square Albert 1er, 1
6700 - ARLON
070 246 131
www.inforhomeswallonie.be

L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle

Synthèse de la matinée d'information du 6 avril 2012 à Saint-Hubert.

AGE Platform Europe est un réseau européen qui regroupe près de 150 organisations de personnes âgées de 50 ans et plus, qui a pour vocation de faire connaître et de promouvoir les intérêts des 150 millions de personnes âgées que compte l'Union européenne et de les sensibiliser aux questions qui les préoccupent le plus.

Emploi et Vieillissement Actif

Le marché du travail de l'UE doit faire face à la mondialisation, à une évolution rapide des technologies et au vieillissement démographique, et désormais aussi aux conséquences sociales et économiques de la crise. Ces difficultés nécessitent d'assouplir les conditions de travail actuelles pour permettre une plus grande participation des travailleurs âgés au marché du travail.
Le vieillissement doit rester parmi les priorités de l'UE et la stratégie Europe 2020 doit cibler les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs âgés sur le marché du travail, la réforme des retraites et l'égalité entre les hommes et les femmes.
De nouvelles approches et structures sont nécessaires pour s'adapter au vieillissement de la main-d'œuvre et permettre aux seniors de rester actifs sur le marché du travail. Une mise en œuvre efficace de la législation est indispensable mais elle ne suffira pas à elle seule ; il est aussi primordial de combattre les préjugés envers les travailleurs âgés et d'éradiquer la discrimination à laquelle se heurtent de plus en plus souvent les seniors sur le marché du travail.

Nous ne vieillissons pas de la même manière qu'il y a 50 ou 20 ans. Avec l'allongement de l'espérance de vie, de plus en plus de citoyens ont le sentiment d'avoir encore beaucoup à donner et à vivre, et ce même à un âge avancé.
Bien que ce changement devrait être considéré comme une avancée scientifique et sociale, il reste beaucoup à faire à tous les niveaux pour permettre à chaque individu, quelque soit son âge, de profiter de la vie et de développer son potentiel dans l'intérêt de tous.

2012 est l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (EY2012)

L'année européenne 2012 offre la possibilité de mobiliser tous les acteurs et toutes les ressources concernés afin de trouver des solutions innovantes pour relever le défi démographique et mettre en place un environnement favorable à tous les âges permettant à chacun de mener une vie plus active et autonome plus longtemps.
Cette année UE est une réalisation importante pour AGE qui, au sein d'une coalition de parties prenantes (EY2012 Coalition), a mené activement campagne pendant plusieurs années pour sa mise en œuvre, ainsi que pour promouvoir une approche globale du concept du vieillissement actif.
Nous espérons que cette rubrique vous aidera à mieux comprendre l'importance et les objectifs de cette année européenne 2012, la signification du vieillissement actif, les attentes de AGE et de la Coalition et ce que vous pouvez faire pour y contribuer.

Pourquoi une Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle en 2012?

2012 sera le dixième anniversaire du Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies. En réponse au défi démographique auquel tous les Etats Membres font face, l'Année Européenne 2012 visera à :

- Favoriser le vieillissement actif sur le marché du travail ;
- Favoriser le vieillissement actif au sein de la communauté, en soutenant la citoyenneté active, le bénévolat et les aidants proches ;
- Favoriser le vieillissement actif à domicile, en permettant une vie autonome et en bonne santé ;
- Accroître la solidarité entre les générations afin de créer une société pour tous les âges.

Que signifie vieillissement actif ?

L'Organisation Mondiale de la Santé définit le vieillissement actif comme un processus qui consiste à optimiser les possibilités de vie en bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Il permet aux personnes d'atteindre leur potentiel de bien-être tout au long de leur vie et de participer à la société selon leurs besoins, désirs et capacités, tout en leur fournissant la protection, la sécurité et le soutien dont elles ont besoin.

Ceci implique que nous devons saisir toutes les opportunités d'améliorer la santé physique et mentale, pour que les personnes âgées puissent participer activement à la société sans être victimes de discrimination. Permettre aux personnes âgées de jouir d'une bonne qualité de vie en toute autonomie est un élément essentiel de ce travail. D'autre part, créer une société pour tous les âges implique que chacun d'entre nous prenne conscience du rôle qu'il peut jouer pour contribuer à cette société et y apporter les changements nécessaires tels que l'adaptation des politiques familiales et le développement de solutions novatrices pour de nouvelles carrières au travail adaptées au cycle de vie.

Que signifie solidarité intergénérationnelle ?

La solidarité intergénérationnelle signifie le soutien mutuel et la coopération entre différents groupes d'âge, afin de mettre en place une société permettant aux personnes de tous âges d'apporter leur contribution, selon leurs besoins et leurs capacités, et de bénéficier des progrès économiques et sociaux de leur communauté.

Quel est notre objectif ?

Notre société dans son ensemble va devoir s'adapter aux besoins de sa population vieillissante, tout en répondant également aux défis posés par les autres groupes d'âges afin que toutes les générations puissent continuer à se soutenir et à co-exister pacifiquement.
Ceci suppose que nous révisions collectivement nos politiques et pratiques relatives à l'urbanisme, au développement rural, aux transports publics, à l'accès aux soins, à la politique familiale, à l'éducation et à la formation, à la protection sociale, à l'emploi, à la participation civique, aux loisirs...
Le changement démographique devrait être considéré comme une opportunité nous permettant d'apporter des solutions novatrices aux divers défis économiques et sociaux actuels. Mais ceci nécessitera la réévaluation et la révision de nombreuses politiques économiques et sociales au sein de notre société.
En permettant aux personnes âgées de vivre en bonne santé et de contribuer plus activement au marché du travail ainsi qu'à leur communauté, nous pourrons plus facilement faire face au défi démographique de façon durable et juste pour toutes les générations. Il est important d'impliquer les jeunes générations dès l'enfance pour favoriser une compréhension mutuelle et sensibiliser à la problématique de l'interdépendance entre les générations (par exemple, dans les systèmes de retraites).

Pourquoi cette année UE est importante pour vous ?

Ce projet d'Année européenne sert de cadre pour :

- Sensibiliser à l'apport des personnes âgées dans la société et au rôle important que jouent les jeunes générations dans la promotion d'une société holistique ;
- Identifier et disséminer des exemples de bonnes pratiques ;
- Mobiliser les décideurs politiques et les diverses parties prenantes à tous les niveaux pour promouvoir le vieillissement actif ;
- Promouvoir une plus grande coopération et solidarité entre les générations.

Cette année 2012 sera l'occasion pour une grande diversité de parties prenantes (autorités nationales, régionales ou locales, employeurs, syndicats, représentants du secteur commercial, chercheurs,...) de proposer des actions en faveur du vieillissement actif dans des domaines aussi divers que l'emploi, la protection sociale, les politiques familiales, l'éducation et la formation, la santé et les services sociaux, le logement, les transports, les loisirs et les infrastructures publiques.
C'est en agissant ensemble qu'ils pourront apporter les changements nécessaires pour mettre en place une société pour tous les âges et pour trouver des solutions innovantes, à la fois durables et justes pour toutes les générations.

Plus d'informations :

Année européenne du **vieillissement actif**
et de la **solidarité intergénérationnelle 2012**

Vous pouvez consulter la liste des partenaires de la Coalition sur la page web de l'Année européenne 2012 :
www.active-ageing-2012.eu
Pour plus d'informations sur la Coalition de l'Année 2012, vous pouvez contacter Alice SINIGAGLIA, Chargée de la Logistique et des Campagnes :
alice.sinigaglia@age-platform.eu

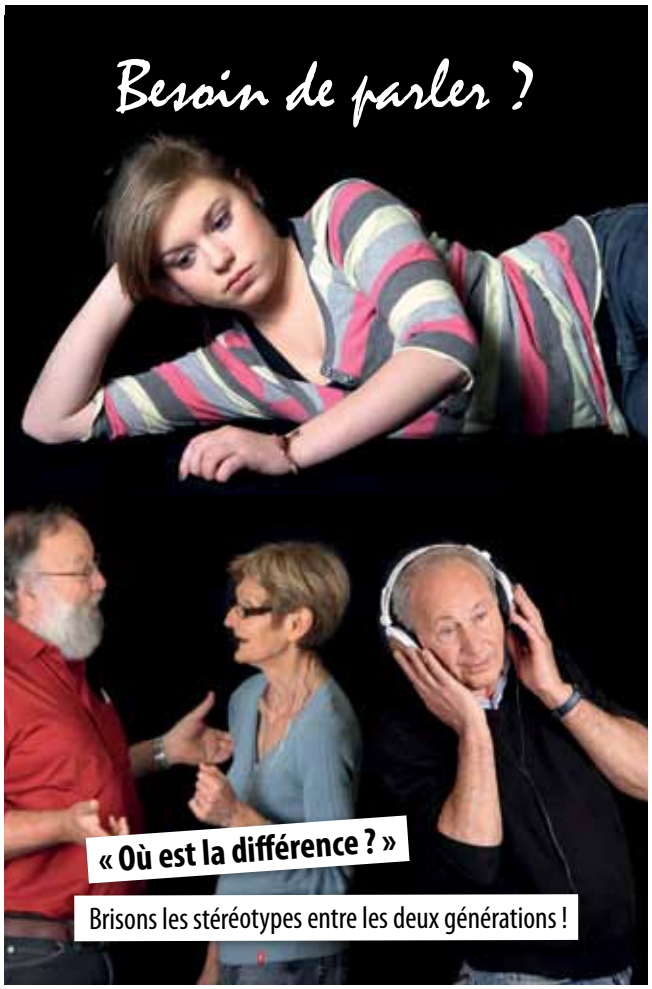

Un jeune, c'est bruyant et fainéant … Un vieux, ça dort tout le temps …
Les jeunes s'intéressent à leurs aînés et veulent casser les clichés !

Le Conseil provincial des Jeunes et le Conseil consultatif provincial des Aînés se sont associés pour mettre en place une campagne visant à combattre les stéréotypes entre les deux générations dans le cadre de « 2012, Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle » !

« Où est la différence ? », brisons les stéréotypes entre les deux générations !

S'il faut saisir les différences générationnelles, il est important de ne pas considérer le stéréotype comme la réalité, mais comme une représentation parmi d'autres. Les stéréotypes négatifs n'affectent pas seulement la vision que les seniors ont de la jeunesse, mais également la manière dont les jeunes se perçoivent eux-mêmes, et inversement. Le vieillissement actif des seniors représente une chance de faire partager leur expérience ! Il est également essentiel pour les jeunes de maintenir la solidarité entre les générations dans une société qui connait une augmentation rapide de la proportion de personnes âgées.

Cette campagne de communication développe les thèmes de l'isolement, de la fracture numérique, du sport, des loisirs ou encore de la mobilité avec le regard d'une génération sur l'autre et de manière décalée ! Elle se décline à travers 5 cartes postales et affiches.

Une initiative du Conseil provincial des Jeunes de la Province de Luxembourg
en collaboration avec le Conseil Consultatif des Aînés de la Province de Luxembourg.

© Conseil provincial des Jeunes de la Province de Luxembourg
Crédit photos : Sabine Lecocq (www.photosabine.be)
ww.province.luxembourg.be (rubrique Conseil des Jeunes (CPJ))

Province de Luxembourg

Les Ateliers du Saupont à Bertrix

Dans notre précédent numéro, nous avons évoqué le secteur des ETA (Entreprises de Travail Adapté). Aujourd'hui, nous vous emmenons à la rencontre de l'une d'entre-elles : **Les Ateliers du Saupont**.

Directeur depuis 4 ans, Jean-Pierre GRIBOMONT, est ingénieur civil de formation. Après un parcours au service de l'Oréal, il a travaillé également durant 2 ans pour la CCILB (Chambre du Commerce et de l'Industrie du Luxembourg Belge). D'entrée de jeu, il aborde la question épineuse : *les ETA, assises entre deux chaises, sont-elles des entreprises commerciales et/ou des institutions sociales ?*
A la croisée du secteur non-marchand et de l'économie sociale, à la fois soumises à la concurrence des marchés internationaux, et cependant bénéficiaires d'avantages octroyés par l'AWIPH ou la Province, comment se situent-elles ? Doivent-elles privilégier ce pourquoi elles ont été créées, à savoir la mise au travail de personnes porteuses de handicap, ou se concentrer sur leur pérennisation par une politique de développement de pointe pour faire face aux enjeux économiques et commerciaux actuels ?

Pour Jean-Pierre GRIBOMONT, la réponse est claire ; une ETA est d'abord une entreprise qui se doit d'être performante, innovante, en se dotant des moyens pour y parvenir. C'est d'ailleurs ainsi qu'il gère **Les Ateliers du Saupont**.

Depuis son arrivée il y a 4 ans, les effectifs ont doublé et sont passés d'une bonne centaine à environ 200 travailleurs; le chiffre d'affaire a évolué, passant de plus ou moins 3 millions à 5 millions d'euros pour l'année 2011.

Il y a quelques années, 80% de l'activité des Ateliers était en sous-traitance pour un géant des entreprises locales, à savoir L'Oréal. Aujourd'hui, cette dépendance a été réduite de moitié *"Notre viabilité à long terme passe par une diversification des activités tout en gardant une cohérence dans le choix des projets. Nous avons besoin d'activités structurelles, pas d'activités temporaires ou volatiles"* explique J.P. GRIBOMONT.

L'entreprise s'est donc dotée d'équipements de haute technicité, même s'il a fallu pour cela s'endetter. Parallèlement, l'aspect des compétences internes, crucial, tout comme celui des partenariats, a dû faire l'objet d'une évolution qui ne fut pas sans dommage collatéral puisque des licenciements dans le personnel d'encadrement eurent lieu.
"Il faut être cohérent, de nouveaux métiers nécessitent un encadrement à niveau".

Investir sur l'avenir, c'est aussi améliorer les infrastructures : de nouvelles installations ont vu le jour. Le bâtiment principal avec son atrium contemporain symbolise à lui seul le renouveau de cette entreprise.

Au niveau des subventions délivrées par l'AWIPH aux infrastructures, pour Jean-Pierre GRIBOMONT, celles-ci devraient être ciblées *"Le saupoudrage ne permet pas de créer de nouvelles installations; s'il y a seulement 4 ETA bénéficiaires par an, au bout de 15 ans toutes auront de nouveaux bâtiments".*

Les Ateliers du Saupont se définit maintenant comme un centre d'entreprises où il y a :

- Le **Saupont**, avec les activités traditionnelles de conditionnement, les filières bois avec la réalisation de palettes de chêne pour les parquets, ainsi que le restaurant La Table des Ateliers.
- **Conpalux** (pour Conditionnement, Packaging Luxembourg) société spécialisée dans la sous-traitance cosmétique (formulation, fabrication, remplissage) hébergée dans les locaux de l'ETA.

Prochainement est prévue la commercialisation d'une nouvelle marque propre de cosmétiques : PurEthic® cosmetics, se déclinant en deux gammes : N Line (pour Nature Line) et H Line (pour Halal Line). La création de ce type de produits, spécialement pour la ligne halal, sans graisses animales, sans alcool et exclusivement à base de composés d'origine naturelle, est un choix stratégique résolument novateur. Ce marché de niche particulièrement vaste devrait se révéler porteur dans les prochaines années (www.purethic.com)

Des prix et certifications sont venus couronner le travail accompli : licence pour le label Ecocert Cosmétique et attestation Ecocert Détergence, certificat BPF (Conpalux), certification B.E.C.I., Godfroid 2009 du Développement durable.

4Wood création et fabrication de présentoirs en bois, mobilier, décoration ayant pour particularité de se monter uniquement par encastrement. (www.4wood.be)

Le développement durable est un autre aspect, citoyen et progressiste, de la société coopérative "Les Ateliers du Saupont", notamment via la récupération des sous-produits de la scierie pour alimenter un « process » de tri génération (chaleur, électricité et froid)

Et le rôle social dans tout cela...???

« Pour permettre de donner du travail aux personnes très peu qualifiées ou dont les capacités sont restreintes, l'idéal est d'avoir des activités intégrées sur le même site, maîtriser les processus de la conception au produit commercialisable.»
Certaines opérations de fabrication exigent du personnel hautement qualifié mais peu nombreux, alors que, par exemple, la plupart des techniques d'emballage et de conditionnement nécessitent beaucoup de travailleurs avec peu de qualification. Le contrôle de chaînes logistiques complètes est synonyme d'indépendance pour l'entreprise et gage d'employabilité pour une main-d'œuvre peu qualifiée.
A côté de ces filières, sont maintenues des activités de type plus occupationnel (comme le reconditionnement d'invendus de l'édition) à destination de personnes dont le handicap limite l'affectation à d'autres postes de travail.
Quant à l'approche sociale, J.P. GRIBOMONT est en opposition avec toute attitude d'assistanat ou de surprotection par rapport aux personnes atteintes de handicap. « *Dans une économie de marché, pour survivre les ETA doivent faire de vrais métiers, savoir-faire, technicité, pour cela il faut s'entourer des compétences en interne et en externe, d'une structure d'accompagnement à la hauteur des exigences et implémenter cela avec les gens de terrain, il faut une conscience économique à tous les niveaux* »

Comment se portent les ETA de notre province?

Pour Vincent PHILIPPART, conseiller économique et juridique auprès de l'EWETA (Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté), les ETA de la province du Luxembourg sont dynamiques, elles se portent plutôt bien : à côté de l'essor du Saupont, il y a Serviplast spécialisée notamment dans l'industrie technologique avancée des injections plastiques, Le Groupe La Lorraine qui déploie ses activités de manière transfrontalière, Bois & Travaux / Belair très active dans le secteur environnemental, La Gaume élue au Godfroid développement durable 2010.

Le restaurant "La Table des Ateliers"

Chaleureux et sympathique, ce restaurant ouvert de 11H30 à 14H en semaine sert une cuisine défendue par un chef remarquable, et ce pour un prix attractif. Nous avons testé et vous recommandons la formule du jour (entrée, plat, dessert pour 9,50 euros). Il y a aussi une formule business lunch (espace vip, 23 euros), la possibilité d'organiser des repas de famille ou d'entreprise (jusqu'à 250 pers), des réunions ou séminaires, un service traiteur permettant de réserver des plats à emporter...

Ce restaurant sert une moyenne de 120 à 130 repas par jour. Pour qu'il atteigne son seuil de rentabilité tout en gardant ses prix attractifs, il faudrait une trentaine de repas supplémentaires. Mais Jean-Pierre GRIBOMONT n'est pas à court d'idées.

Renseignements :

Les Ateliers du Saupont
Zl Rue de Lonnoux, 2
B-6880 BERTRIX
www.lesateliersdusaupont.be
Tel : 061 411 816
Fax : 061 414 582

Interview Rachelle RIDOLE

Rachelle RIDOLE est, depuis 5 ans, la Commissaire provinciale (Province de Luxembourg) de la Croix-Rouge de Belgique.
Son parcours professionnel a commencé au centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Arlon où elle a été gestionnaire pendant 8 ans. Cette expérience lui a permis d'aller à la rencontre de l'autre et de combattre les préjugés à l'égard des migrants.
En province de Luxembourg, la Croix-Rouge ce sont 15 maisons Croix-Rouge, 1.300 volontaires et des dizaines de projets d'aide en faveur des personnes isolées et/ou fragilisées.
A bientôt 40 ans, elle se sent utile au sein de la plus grande organisation humanitaire au monde et tient à continuer de développer le contact humain et social.

Rachelle RIDOLE, quel a été votre parcours scolaire ?

Je suis originaire de Gaume. J'habite le village de Mussy-la-Ville. J'y ai grandi et j'y vis toujours. J'ai suivi des études supérieures à l'Université de Liège. J'ai commencé par un graduat en droit et j'ai poursuivi avec une licence en criminologie. C'est une formation multidisciplinaire avec beaucoup de stages et un mémoire. C'est ça qui est intéressant. C'est ça qui m'a plu. J'ai fait mes stages à la Police judiciaire d'Arlon et dans le Service « Fraudes et assurances » d'Ethias. La vie en kot, c'est aussi de bons souvenirs. C'est avec grand plaisir que je retourne à Liège de temps en temps.
A la fin de mes études, j'ai rapidement trouvé un emploi et j'ai travaillé quelques semaines pour l'ONEM, à l'ALE de Virton. C'était un peu du travail de réinsertion sociale. Je n'y suis pas restée longtemps car j'ai reçu une proposition de Fédasil. C'était en 1999, quand un centre d'accueil pour demandeurs d'asile a été ouvert à Arlon. J'ai été retenue pour prendre la gestion de ce centre. J'ai accepté car c'était un beau challenge. J'y suis restée pendant 8 ans.

Quel était votre rôle au centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Arlon ?

Je gérais le personnel des centres d'Arlon et Virton ainsi que la structure d'Arlon. Nous étions un organe d'accueil. Sur Arlon, il y avait 75 résidents de toutes les nationalités, surtout des hommes isolés. Nous avions une majorité de Tchétchènes. En 1999, nous étions en pleine crise du Caucase.
Une procédure d'asile demandait environ 6 mois. Il y avait beaucoup de changement au niveau des résidents. Sur 8 ans, nous avons accueilli plus de 1.300 personnes différentes.
Pour ceux qui obtenaient un permis de séjour, ce n'était parfois pas facile de quitter le centre et la vie communautaire. Ils étaient confrontés à la vie réelle avec la nécessité de trouver un logement, un emploi, etc. Certains ne savaient pas ce qu'était une carte de banque ou de mutuelle. D'autres n'avaient pas confiance dans les banques et gardaient en poche le revenu du CPAS.

Comment le centre et sa population se sont intégrés dans la région arlonaise ?

Dans le centre, le personnel est sensible à l'accueil des demandeurs d'asile. A l'extérieur, ce n'est pas forcément le cas. Quand le centre a ouvert ses portes, un comité d'accompagnement a été mis en place avec la Police, les voisins et d'autres associations. Ca s'est très bien passé. Des bénévoles nous ont épaulés en dispensant des cours de français, en mettant en place des ateliers patchwork, etc.
Le demandeur d'asile a parfois l'image d'un pauvre hère quémandant notre aide. J'ai entendu souvent « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». Je réponds à cela que ce sont les pays les plus pauvres qui accueillent la majorité des demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile qui arrivent dans les pays riches sont souvent des personnes avec un statut, un savoir, des compétences que malheureusement nous ne valorisons pas. J'ai eu l'occasion d'accueillir le beau-fils de Mobutu, des médecins, des ingénieurs… Nous avons réalisé, avec les bénévoles et les associations locales, du très bon travail sur les préjugés envers les migrants, notamment auprès des jeunes.
Le problème, c'est qu'il n'y a pas de politique à long terme au niveau de l'immigration.

Quels souvenirs gardez-vous de cet emploi ?

Je retiens la richesse des rencontres avec les demandeurs d'asile. Il y a évidemment des personnes qui marquent plus que d'autres. Combien de fois, dans Arlon, des gens me reconnaissent et me remercient ! J'ai beaucoup de bons souvenirs. Le boulot était passionnant, l'équipe très chouette ainsi que mon directeur. On rencontrait beaucoup de monde et des personnes de très grande richesse.
Un des plus beaux salaires, c'est d'avoir du plaisir à venir travailler.
Nous avons beaucoup de choses à apprendre des cultures différentes. Notamment au niveau de la prise en charge et du respect des aînés. Nous devons apprendre à vivre ensemble. De manière générale, nous ne sommes pas assez ouverts aux autres.

Un des plus beaux salaires, c'est d'avoir du plaisir à venir travailler.

Pourquoi avez-vous changé de travail ?

Un jour, on nous a dit que le centre d'Arlon allait fermer. La nouvelle « Loi accueil » stipulait qu'il fallait un certain nombre de m^2 par résident et nous ne respections plus les normes. C'est difficile de fermer un centre que l'on a mis en place. Il y avait aussi le personnel. Il y a eu un très bon accompagnement de Fédasil. On m'a d'ailleurs proposé un poste à Virton mais je me suis dit que j'avais fait le tour de la question et j'avais envie d'autre chose.
Cela a été difficile aussi car c'est une remise en question. On se demande ce qu'on vaut encore sur le marché de l'emploi. J'ai eu la chance de postuler à la Croix-Rouge et j'ai été retenue.

Quel travail effectuez-vous à la Croix-Rouge ?

En mars 2007, j'ai donc occupé directement le poste de Commissaire provinciale (pour la province de Luxembourg) de la Croix-Rouge de Belgique. Mon rôle est de coordonner l'activité Croix-Rouge sur le territoire provincial. Nous avons 15 maisons Croix-Rouge et 1.300 volontaires. Ce qui est énorme par rapport au pourcentage de la population luxembourgeoise. Cela fait un volontaire pour 200 habitants. Nous sommes le niveau intermédiaire entre la Maison Croix-Rouge et la Direction Générale. Nous sommes là pour coordonner, informer, épauler, former, réunir les volontaires de terrain. Chaque Maison Croix-Rouge développe 9 activités de base.
Par exemple, l'urgence sociale qui consiste à répondre dans l'urgence à des personnes qui sont dans le besoin. Lors du plan « grand froid », nous avons aidé les personnes qui nous ont demandé de l'aide, que ce soit en bois de chauffage, mazout, aliments ou couvertures. On passe ensuite le relais aux CPAS et aux autres instances publiques. Nous ne sommes pas là pour les remplacer.
Parmi les activités, nous avons aussi le projet HESTIA qui est assez nouveau et qui a pour objectif de rompre la solitude à domicile en proposant des visites de courtoisie.
Nous sommes également présents avec des postes de secours lors de grands rassemblements de foule comme le VTT à Houffalize, le Festival de Chassepierre, des festivals de musique, etc.
La Croix-Rouge propose aussi un panel de soixante formations pour les volontaires, pour les particuliers, en milieu professionnel, pour les publics spécialisés comme les journalistes, les animateurs, les baby-sitters, les enseignants, les magistrats, …

Pouvez-vous en citer quelques-unes ?

Les plus connues sont celles qui consistent à apprendre les gestes qui sauvent au grand public comme le Brevet européen de premier secours ou l'initiation à la réanimation et la désobstruction pédiatrique.
Former, c'est aussi faire de la prévention.
Les formations rencontrent un grand succès mais le grand public n'y est pas encore assez sensibilisé. Certaines personnes sont trop en confiance par rapport aux services de secours. Nous sommes en région rurale avec des petits villages isolés où il faut parfois 10 à 15 minutes pour qu'un service de secours arrive. Savoir poser rapidement les gestes de premiers secours peut être capital ! Les formations ont du sens. Encore plus dans notre province.
Avec les Croix-Rouge européennes, on travaille sur des modules de formation destinés aux aînés pour prévenir les chutes, les brûlures, etc. C'est à la maison qu'on se sent le plus en sécurité, alors que c'est là que le plus d'accidents se déroulent.
Plus on aura des gens formés, mieux ce sera. Les normes évoluent. Tous les 5 ans, on revoit le contenu de nos formations. Idéalement, il faudrait se recycler tous les 5 ans.

Quelle est, selon vous, la philosophie de la Croix-Rouge ?

Notre mission a été développée par Henri DUNANT qui a fondé la Croix-Rouge en 1863. Le premier principe est celui-ci : « *Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.* ». Nous devons également agir en toute neutralité et indépendance sans discrimination. Les personnes isolées et/ou fragilisées sont notre public cible.

Quelle est la force de la Croix-Rouge ?

Nous sommes très peu de salariés, plus ou moins une dizaine. Nous sommes un mouvement de volontaires et c'est la force de notre institution. Il y a 187 sociétés nationales. Seuls quelques pays ne sont pas couverts. C'est un mouvement international coordonné. En cas de catastrophe dans un pays, la Croix-Rouge est tout de suite présente sur place. Quand les moyens de communication comme le téléphone, Internet ne sont plus fonctionnels, le service Tracing de la Croix-Rouge peut aider à rétablir le contact entre la région affectée et le monde extérieur. Par exemple, lors de la catastrophe en Haïti, le Tracing a permis à des familles de Belgique d'être rassurées sur le sort de leurs proches en Haïti.
Une des forces de la Croix-Rouge est également que nous faisons beaucoup de choses et qu'il y a donc de la place pour tout qui veut s'investir. Un autre point positif est que nous formons nos volontaires.

Concrètement, la Croix-Rouge en province de Luxembourg, c'est quoi ?

Parmi nos volontaires, nous avons aussi bien des anciens comptables, enseignants, gestionnaires que des personnes plus manuelles ou des jeunes qui sortent des études.
Il y a un réel problème de mobilité dans notre province et nous avons beaucoup développé le service de transport social et sanitaire. Pour donner un exemple, pour la prise en charge d'une personne de son domicile à un lieu de soins, nous réalisons 1.300.000 km par an. Nous avons 30 véhicules dont beaucoup sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.
Les épiceries sociales se mettent également en place à Bertrix, Arlon et La Roche. Pour Neufchâteau, Nassogne, Tenneville, Bastogne, Vielsalm, c'est en cours. C'est plus qu'un magasin. En parallèle à l'économie sociale, c'est un lieu de rencontres et d'écoute. C'est le prétexte de la rencontre pour rompre l'isolement.
Nos volontaires vont aussi en maisons de repos ou en milieu hospitalier pour rendre visite aux personnes isolées, pour du prêt de livres…

Quels sont les projets qui vous tiennent à cœur ?

Je suis plus portée sur les projets sociaux. Pour moi, il y a du sens à développer Hestia, le service d'accompagnement à domicile. La solitude, c'est un sentiment subjectif. Des personnes âgées peuvent recevoir la visite de professionnels de la santé, de leurs proches et malgré tout se sentir seules. Ici, nous agissons toujours en partenariat avec d'autres services, associations, ce sont eux qui détectent un besoin, qui présentent Hestia aux bénéficiaires. Nous sommes aussi fort actifs avec l'Office National des Aveugles pour permettre aux personnes aveugles d'avoir un bras rassurant pour sortir de chez eux.
Nos volontaires ont l'occasion de pouvoir prendre le temps de discuter avec les personnes et de partager leurs loisirs. Tous nos projets vont dans ce sens-là :

créer un prétexte à la rencontre.
Les volontaires en retirent aussi beaucoup de choses positives. On est en plein dans le relationnel. Des liens se créent. C'est la richesse du volontariat !

Quels sont les enjeux de votre secteur d'activité ?

La solitude et l'isolement sont un des enjeux de notre époque. D'après une publication de la Fondation Roi Baudouin que je viens de lire, il semblerait que les jeunes souffrent également d'isolement. C'est inquiétant. La solitude se vit aussi en maison de repos. On croit que tout va bien car les personnes sont encadrées mais ce n'est pas toujours le cas.
On le sent également en province de Luxembourg. La Croix-Rouge a d'ailleurs reçu la bourse « Bien Vieillir en province de Luxembourg », en 2010, pour le projet « Tous en piste ». L'objectif est de permettre à des personnes âgées isolées vivant une situation précaire de se rencontrer lors d'après-midis récréatives. Le projet se veut créateur de liens sociaux. Beaucoup de participants proviennent des maisons de repos d'Arlon et d'Athus et sont heureux de se retrouver.

« On est en plein dans le relationnel. Des liens se créent. C'est la richesse du volontariat ! »

Qu'est-ce qui vous motive à venir travailler tous les matins ?

La Croix-Rouge a du sens ! On est actif dans plusieurs domaines. J'apprécie aussi de travailler avec des volontaires. Ce sont de nouvelles rencontres tous les jours. On a une belle mission. Je sens que je suis utile. Pour moi, une de mes grandes réussites est aussi d'avoir réussi à concilier vie privée et vie professionnelle. Tout au long de ces 12 ans, j'ai eu 4 enfants.

Rachelle RIDOLE, si vous étiez...

Un livre

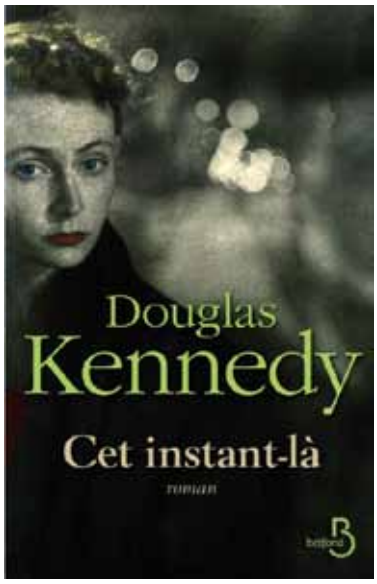

Je suis ouverte à tout. Si les premières pages d'un livre ne me plaisent pas, je ne continue pas. Par contre, si ça me plaît, je le dévore. J'aime les livres qui ne prennent pas la tête. Le dernier que j'ai lu est « Cet instant-là » de Douglas KENNEDY.

Une ville

Saint-Pétersbourg. J'ai un petit faible pour les pays de l'est. C'est une superbe ville où il y a beaucoup de choses à découvrir. J'aime aussi la mentalité.

http://fr.wikipedia.org ©George Shuklin

Une chanson

J'aime beaucoup Zazie et ses jeux de mots. C'est ce que j'écoute dans la voiture pour l'instant.

Un animal

Un cheval.
J'ai fait de l'équitation étant jeune et j'en ai de bon souvenirs.

http://www.free-images-gratuites.com/

Brochures

« Si c'était simple… ça se saurait ».

Dans la foulée de conférences organisées à Marche et à Vielsalm, une campagne de sensibilisation à la problématique de la séparation parentale est prévue via la distribution, sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne, d'une revue intitulée « Si c'était simple… ça se saurait » ou « Comment se séparer en préservant nos enfants ? ».
Une séparation n'est jamais facile à vivre, les adultes souffrent, les enfants aussi. Ce fascicule se veut être un outil pour tout parent qui se sépare. Il n'est en rien moralisateur, il essaie simplement de permettre aux parents de se recentrer sur l'intérêt des enfants lors de la séparation pour mieux les aider à traverser les difficultés liées à ce changement familial.
La brochure est à présent téléchargeable sur le site http://www.caaj.marche-en-famenne.cfwb.be

Contact : CAAJ en Marche-en-Famenne
Tél : 084 244 920

Vieillir, mais pas tout seul. Une enquête sur la solitude et l'isolement social des personnes âgées en Belgique.

Dans le contexte du vieillissement de la population et du grand nombre de départs à la retraite (papy-boom), la Fondation Roi Baudouin considère la solitude et l'isolement social des personnes âgées comme d'importants défis. Pour attirer l'attention sur ces réalités, la Fondation publie ce rapport d'études, basé sur une enquête menée auprès de 1.500 personnes de plus de 65 ans en Belgique.

Dans l'étude, le capital social des personnes âgées est mesuré et analysé sous différents angles. L'enquête montre que les seniors ne sont pas tous égaux face à ces phénomènes. Une conclusion est claire en tout cas : la solitude est un problème qui peut être fatal et il est loin d'être purement individuel. La prévention et la lutte contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées méritent dès lors l'attention de tous, décideurs politiques, acteurs des secteurs concernés, mais aussi citoyens – enfants, petits-enfants, proches ou voisins de seniors et… futurs seniors

Contact : Fondation Roi Baudouin
Tél : 070 233 728 - Mail : publi@kbs-frb.be
Site : http://www.kbs-frb.be/

Site Internet

Newsletter transfrontalière.

La Grande Région c'est vous et maintenant !
Ab sofort sind Sie die Großregion !
news
Information jeunesse transfrontalière
Une newsletter co-éditée par les Centres Information Jeunesse de Lorraine et d'Arlon, soutenue par le programme Interreg IVA GR.

Infor Jeunes Luxembourg et le CRIJ présentent le premier numéro de leur newsletter transfrontalière mensuelle.

Chaque mois, retrouvez l'essentiel de l'actualité transfrontalière à travers les différentes rubriques : orientation – métiers – emploi, initiatives, numérique.

Cette lettre d'information est réalisée avec le soutien financier du programme Interreg IVA Grande Région.

Contact : Infor Jeunes Luxembourg
Tél : 063 236 898 - Mail : arlon@inforjeunes.be
Site : www.bougerjeunes.be

« Mon métier, Mon avenir ».

« Mon Métier, Mon Avenir » est un site réalisé à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'inscrit dans le cadre d'une des priorités du Contrat pour l'Ecole qui vise à orienter efficacement chaque jeune. Le site a pour objectif de répondre aux questions qu'il se pose dans un langage et un graphisme adaptés, pour favoriser une meilleure compréhension du parcours scolaire afin qu'il puisse devenir acteur de son propre devenir.

www.monmetiermonavenir.cfwb.be

Nouveau portail sur le surendettement.

Dans le cadre de la réforme de la médiation de dettes, un Portail Surendettement a été créé à l'initiative de Madame Eliane TILLIEUX, Ministre de l'Action sociale, de la Santé et de l'Egalité des chances.

Le Portail Surendettement a été conçu de manière à intéresser les personnes actuellement en situation de surendettement, leurs proches, amis ou famille, qui veulent les conseiller pour les aider, mais également les personnes vivant une situation financière difficile temporaire ou ayant un problème, une question concernant un paiement qu'ils se demandent comment effectuer sans difficulté.

http://socialsante.wallonie.be/surendettement/

Un centre de documentation spécialisé en sciences humaines et sociales

ANNONCER LA COULEUR

- Livres, revues, guides pratiques, vidéos et dvd, dossiers pédagogiques, ...
- Catalogue en ligne sur **www.bibliotheques.province.luxembourg.be**
- Prêts inter-bibliothèques

Ouvert le mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h
le mercredi et le jeudi de 14h à 16h
ou sur rendez-vous

Une initiative de Jean-Marie Carrier, Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Wallonie

PROVINCE DE LUXEMBOURG Affaires sociales & hospitalières

SEDS
Service d'Etudes et de Documentation Sociales

Square Albert 1er, 1
6700 Arlon

063 21 27 52 - 063 21 22 98
063 21 22 45

seds@province.luxembourg.be

Éditeur responsable : Pierre-Henry GOFFINET, Greffier provincial - Place Léopold, 1 - 6700 Arlon

Centre de documentation : nouvelles acquisitions

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales (SEDS) vous propose désormais une sélection d'ouvrages récemment acquis et qui sont disponibles en prêt au Centre de documentation à Arlon (Square Albert 1er, Tél : 063 212 752 - 063 212 298) ou dans votre bibliothèque locale via le réseau provincial.

Vous pouvez consulter le catalogue de nos ouvrages sur www.bibliotheques.province.luxembourg.be

ERICKSON, Milton H.
L'hypnose thérapeutique : quatre conférences. – Paris : ESF, 2010.

Ce volume intègre quatre conférences datant du début des années soixante. Dans la première conférence, ERIKSON développe l'idée qu'il se fait de la notion d'inconscient. Le deuxième texte est construit autour de deux idées. Que chaque patient ordonne son rapport au monde environnant selon des critères qui définissent sa propre orientation à la réalité. La seconde idée redéfinit l'hypnose comme correspondant à une modification de cette orientation. Les troisième et quatrième conférences illustrent de façon plus immédiate les possibles applications cliniques de l'hypnose.

TURK, Alex
La vie privée en péril : des citoyens sous contrôle. – Paris : Odile Jacob, 2011.

Le développement des technologies numériques et leur sophistication les rendent de plus en plus intrusives dans la vie privée des gens. Ce livre fait le point sur les systèmes de surveillance et l'impact de ces technologies sur la société et dans la vie quotidienne.

NINIO, Jacques
Au cœur de la mémoire. – Paris : Odile Jacob, 2011.

Une approche nouvelle sur les racines et le fonctionnement de la mémoire. L'auteur s'est livré à des épreuves de mémoire visuelle qui lui ont permis d'en pister les traces et de déterminer comment elles perdent ou non en qualité, cheminent vers des traces plus anciennes ou remontent à la conscience. Il montre en quoi une théorie de la mémoire éclaire le langage, la conscience et le rêve.

POMMEREAU, Xavier
Nos ados.com en images : comment les soigner. – Paris : Odile Jacob, 2011.

Très à l'aise en apparence, branchés en permanence via leur portable ou sur Facebook, de nombreux ados montrent à voir leurs états d'âme sans en parler, quitte à s'exposer à tous les dangers. Analyses et pistes pour permettre aux parents, éducateurs et soignants de restaurer la relation et le dialogue avec les jeunes.

HELY, Matthieu
Les métamorphoses du monde associatif. – Paris : Presses Universitaires de France. – (Collection Le Lien social).

Etude sociologique sur les salariés du monde associatif et le modèle d'emploi qu'ils incarnent. Malgré le développement de cette forme de travail et sa contribution à la cohésion sociale, les organismes de la statistique publique n'ont pas adapté leurs méthodes d'enquête à ses spécificités. En analysant le statut de ces salariés, l'ouvrage contribue à repenser les fondements de la solidarité.

WILLEMS, Sandrine
L'animal à l'âme : de l'animal-sujet aux psychothérapies accompagnées par des animaux. – Paris : Seuil, 2011.

Des psychothérapies d'un genre nouveau se développent, associant au psychothérapeute un ou plusieurs animaux : chevaux, ânes, dauphins ou chiens. Ces pratiques sont limitées au traitement de la dépression, de l'autisme, de l'anorexie et des addictions. S. WILLEMS montre notamment comment les éthologues ont fait apparaître l'émotivité de certains animaux.

HURON, Caroline
L'enfant dyspraxique : mieux l'aider, à la maison et à l'école. – Paris : Odile Jacob, 2011.

Les troubles de la coordination motrice tels que la dyspraxie touchent 5% des enfants de 5 à 11 ans. Ce livre s'adresse aux parents, enseignants et médecins d'enfants dyspraxiques. Il en présente les aspects cliniques, évoque les parcours psychologiques des enfants et de leurs parents et explique les difficultés qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'y remédier.

GRATALOUP, Christian
Géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde. – Paris : Armand Colin, 2010. – (Collection U – Géographie).

Le monde est ici étudié comme un objet géographique à part entière. Christian GRATALOUP élabore une géographie des héritages et des mémoires à différentes échelles et montre comment distance et temps interagissent (la géohistoire). Il propose également une réflexion en termes de dynamique en analysant les héritages, les mouvements et les tendances.

LAVAU, Brigitte
Je vais passer une bonne journée cette nuit. – Paris : Seuil, 2009.

Educatrice spécialisée à l'hôpital de jour « Les jonquilles », l'auteure raconte son quotidien avec des adolescents autistes ou psychotiques. Elle prend le parti de l'humour pour décrire les activités mises en place, les succès et les échecs qu'elle connaît avec ces jeunes adultes aux réactions imprévisibles, qu'elle décrit comme particulièrement attachants.

BEIGER, François – JEAN, Aurélie
Autisme et zoothérapie : communication et apprentissages par la médiation animale. – Paris : Dunod, 2011.- (Collection Enfances).

La symbiose existant entre l'homme et son animal n'est plus à démontrer. Réconfort, apaisement, stimulation, ouverture sur le monde, tous ces bienfaits psychiques constituent de précieux adjuvants thérapeutiques concernant les personnes souffrant de problèmes de communication. Surtout quand il s'agit d'autistes. Présentation de protocoles et de techniques employés pour développer leur relationnel.

L'aide sociale : « pouvoir subvenir à mes besoins !»

Tu n'arrives pas à payer tes frais scolaires, les visites chez le médecin, l'achat d'une paire de lunettes… Tu souhaites une avance pour une garantie locative, une aide pour le premier loyer,… Tu es sans-abri et sans ressources,… Pour toutes ces situations, demander une aide au CPAS (Centre Public d'Action Sociale) peut être une solution.

Qu'est-ce que le CPAS ? Comment peut-il t'aider ?

Le CPAS est un Centre Public d'Action Sociale. Ces centres ont été créés pour organiser l'aide sociale. Tu peux en trouver un dans chaque commune de Belgique. C'est un centre qui peut t'aider quand tu éprouves des difficultés matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques.
Il a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles une aide afin que chacun puisse s'intégrer socialement dans la société. En effet, la loi prévoit que toute personne a droit à l'aide sociale afin de mener une vie conforme à la dignité humaine (c'est-à-dire avoir un logement, se nourrir, se chauffer de manière correcte,…).

Qu'est-ce que l'aide sociale ?

Il s'agit d'une aide que le CPAS peut t'apporter afin que tu puisses subvenir à tes besoins (te nourrir, te loger…). Ce droit à l'aide sociale est très large. L'aide sociale peut prendre différentes formes : une aide financière, matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. Il ne se limite donc pas à une aide financière. Elle prend la forme qui correspond le mieux à tes besoins. Par exemple, si tu ne manges pas à ta faim, le CPAS peut te donner des repas chauds ou des chèques-repas.

Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale ?

Pour bénéficier de l'aide sociale, tu dois respecter certaines conditions :

- Vivre de façon habituelle et permanente sur le territoire belge[1] ;
- Ne pas disposer de ressources suffisantes (argent personnel, soutien de la famille,…) et ne pas pouvoir te les procurer par des efforts personnels, notamment en travaillant. Mais le fait de poursuivre des études est considéré comme un motif valable qui empêche de travailler ;
- Faire valoir tes droits aux prestations sociales auxquelles tu peux prétendre, par exemple les allocations familiales, le chômage,…

La loi ne fixe aucune condition d'âge. Par conséquent, même si tu as moins de 18 ans, tu peux obtenir une aide du CPAS. A l'inverse, le revenu d'intégration sociale est prévu quasi-exclusivement pour les majeurs (à l'exception de certaines situations comme, par exemple, les mineures enceintes,…) (Cfr. fiche « Le revenu d'intégration sociale » parue dans le numéro précédent).

Dans quel CPAS peux-tu adresser une demande d'aide sociale ?

Il existe un CPAS dans chaque commune en Belgique. Certains CPAS ont organisé des antennes spécifiques (pour les mineurs d'âge, les 18-25 ans…). Dans ce cas, il faut s'adresser directement à l'antenne pour faire la demande.

En matière d'aide sociale, le CPAS compétent est celui où tu vis au moment où tu fais la demande d'aide.

Mais attention, parfois, c'est le CPAS de la commune où tu as ton domicile c'est-à-dire celui où tu es inscrit dans le registre de la population qui est compétent pour t'aider. Alors, renseigne-toi afin de savoir à quel CPAS t'adresser.

Quoi qu'il en soit, si le CPAS s'estime incompétent, il doit transmettre la demande par écrit dans les 5 jours calendrier au CPAS compétent.

Comment introduire une demande d'aide au CPAS ?

La demande d'aide est généralement verbale et adressée auprès d'un travailleur social du CPAS mais rien n'empêche qu'elle soit adressée par écrit. Mieux vaut dans ce cas l'envoyer par recommandé pour avoir une preuve de l'envoi ou par fax.

Une fois la demande formulée, le travailleur social doit te remettre, le jour même un accusé de réception de la demande. Il s'agit de la preuve écrite (document signé par le CPAS) où il est indiqué que tu as adressé une demande ainsi que l'objet de ta demande.

Après cela, le CPAS dispose de 30 jours pour réaliser une enquête sociale et pour que le Conseil de l'action sociale (ou bureau permanent) prenne une décision d'octroi ou de refus de l'aide. Ce n'est donc pas l'intervenant(e) social(e) que tu as rencontré(e) qui prend la décision mais bien le Conseil. Si tu le souhaites, tu peux être entendu par le Conseil et être accompagné par une personne de ton choix lors de cette audition.

[1] La question des personnes étrangères en attente de séjour n'est pas abordée dans cette fiche.

Le rôle de l'intervenant(e) social(e) est de rassembler tous les documents nécessaires afin de clarifier ta situation auprès du Conseil. Pour ce faire, l'intervenant(e) social(e) peut demander à entendre tes parents, ton conjoint,… si cela est nécessaire.

Une fois que le CPAS a pris sa décision, il te la communique dans les 8 jours par lettre recommandée ou en main propre contre accusé de réception. Cette décision doit être motivée c'est-à-dire que le CPAS doit expliquer pourquoi il a pris cette décision.

Quels peuvent être les montants de l'aide ?

Comme expliqué précédemment, l'aide sociale n'est pas toujours financière. Il est donc difficile de l'évaluer.

En ce qui concerne l'aide financière, les montants ne sont pas non plus délimités. Si tu demandes, par exemple, une aide sociale pour payer une garantie locative, le montant de l'aide pourrait être le montant de la garantie locative.

Lorsque l'aide qui est sollicitée est une aide plus régulière, on voit régulièrement que les montants correspondent aux montants du revenu d'intégration sociale (RIS). Ces montants varient si tu es cohabitant, isolé ou bien avec une famille à charge[2] . On parle d'« aide équivalente au RIS ».

Mais, de ces montants sont retirées les ressources dont tu disposes, par exemple le montant des allocations familiales, une partie d'un job d'étudiant, d'une pension alimentaire versée par tes parents,…

Le CPAS a un pouvoir d'appréciation concernant les ressources à prendre en considération dans ce calcul, notamment celles de la personne qui cohabite avec toi.
Concernant l'aide sociale, il faut savoir que le CPAS est libre de t'imposer ou non de rembourser le montant de l'argent accordé (mais si remboursement, alors le CPAS doit le motiver).

Remarque : chaque CPAS crée différents services afin de répondre aux besoins de la population comme par exemple : des ateliers d'apprentissage (cuisine, relaxation,…), service de médiation de dettes, taxi social, service d'alphabétisation, d'aide à domicile,… Ces services varient d'un CPAS à l'autre.

Tu es parti de chez tes parents et tu introduis une demande d'aide sociale, est-ce que le CPAS va contacter tes parents ?

Le principe est que la solidarité de la famille prime sur la solidarité de la collectivité. Tes parents devront donc être les premiers à intervenir. Toutefois, si la vie sous le toit familial est devenue source de conflit ou de souffrance et que tu ne peux plus y demeurer, l'intervention du CPAS peut se justifier. Mais dans ce cas, le CPAS pourra te demander de faire valoir ton droit à une pension alimentaire à l'égard de tes parents (même au-delà de tes 18 ans). Le CPAS pourrait aussi exercer lui-même le droit de recours auprès de tes parents. C'est une possibilité dont le CPAS dispose mais pas une obligation. Il pourrait décider que cette procédure risque de détériorer vos relations familiales ou que tes parents n'ont de toutes façons pas les possibilités financières pour intervenir.

Que faire si je suis dans une grave impasse ?

Sache que si ta situation l'exige, tu peux introduire une demande d'aide sociale en urgence (par exemple une chambre d'hôtel pour une mineure enceinte sans logement,…). Pour ce faire, il faut que tu introduises une demande d'aide sociale d'urgence au Président du CPAS. Tu peux suivre les mêmes indications que celles pour une aide sociale normale. Le Président peut prendre seul la décision de te l'accorder ou pas. La loi ne prévoit pas de délai pour avoir la décision mais étant une demande urgente, cela est censé se faire rapidement.

Et si la décision du CPAS est négative ?

Si tu n'es pas d'accord avec la décision prise par le CPAS, tu peux introduire un recours devant le Tribunal du travail de ton domicile dans les 3 mois qui suivent la décision du CPAS. Sur le document mentionnant la décision du CPAS doit se retrouver « les possibilités de recours », cela veut dire l'adresse du Tribunal compétent pour contester leur décision, le délai pour introduire ce recours ainsi que ses modalités.
En cas d'urgence, un recours peut être adressé au Président du Tribunal de 1ère instance en référé (décision plus rapide).
Pour ce faire, il est préférable de prendre contact avec un avocat. En tant que mineur, tu as le droit d'avoir un avocat gratuit. Par contre, une fois majeur, cela dépendra de tes revenus.

[2] Le montant du revenu d'intégration sociale s'élève à 523,74€ pour une personne qui cohabite avec quelqu'un d'autre, 785,61€ pour une personne qui vit seule et 1 047,48€ pour une personne qui cohabite avec une famille à sa charge (montants au 1er février 2012) http://www.mi-is.be/be-fr/cpas/droit-a-lintegration-sociale

Annuaire

Retrouvez toutes les adresses des CPAS sur www.lureso.be

Service droit des jeunes

Visitez notre site www.sdj.be

Permanences d'Arlon
Rue de la Caserne 40/4
6700 Arlon
Tél/fax : 063/23.40.56
lundi-mercredi-vendredi de 14h00 à 17h00
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Permanences de Vielsalm
Rue de l'Hôtel de Ville, 20
6690 Vielsalm
Tél : 080/54.94.24
0474/67.14.59
Sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

LURESO
Luxembourg Réseau Social

Le social sur la toile !

« Je recherche les crèches les plus proches de mon lieu de travail. »

« Le CPAS de ma commune propose-t-il un service de repas à domicile ? »

« Où trouver un soutien scolaire pour mon enfant ? »

« Y a-t-il des maisons d'accueil pour femmes en difficultés dans la région de Libramont ? »

« Où trouver un service d'aide juridique? »

« Je recherche un stage dans le secteur social... Où puis-je postuler ? »

Trouvez les réponses à ces questions, et à bien d'autres, sur :

www.lureso.be

Tout le social en province de Luxembourg.

Réalisé par le Service d'Etudes et de Documentation Sociales intégré au Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg.

PROVINCE DE LUXEMBOURG Affaires sociales & hospitalières

SEDS Service d'Études et de Documentation Sociales

Conseiller(ère) dans un Carrefour Emploi Formation.

Qu'est-ce que le Carrefour Emploi Formation?

Le Carrefour Emploi Formation (plus communément appelé CEFo) est un service qui relève d'un partenariat entre différents organismes qui touchent à l'insertion socioprofessionnelle.
Voici les différents partenaires représentés :

- Forem Conseil : offre aux particuliers et aux entreprises des prestations de conseil, d'accompagnement et d'information.
- Forem Formation : organise des formations pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs afin d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles.
- AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée) : répond aux besoins spécifiques des personnes porteuses d'un handicap.
- EFT (Entreprise de Formation par le Travail) : assure la formation et l'intégration socioprofessionnelle des personnes par la réalisation d'un travail productif et d'une formation théorique.
- OISP (Organisme d'Insertion Socio Professionnelle) : organise des formations ayant pour objectif l'insertion socioprofessionnelle à plus ou moins long terme des demandeurs d'emploi peu scolarisés, des chômeurs de longue durée ou des personnes avec des difficultés spécifiques.
- Enseignement de promotion sociale : organise des formations visant une formation continue, un perfectionnement ou un épanouissement personnel. Ces formations donnent droit à des certifications reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les MIRE (Mission Régionale pour l'Emploi) : accompagnent, de manière individuelle et intensive, les personnes en vue d'acquérir un emploi durable et de qualité (via, notamment, des formations professionnelles conventionnées avec d'autres opérateurs).
- IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises) : offre des formations en alternance (formation en apprentissage et formation de chef d'entreprise), des formations continues et un accompagnement personnalisé lors de la création, la reprise et/ou la transmission d'une entreprise.

Le CEFo est un lieu d'accueil, d'information et de conseil pour toute question relative à l'emploi, la formation, l'orientation ou la création d'activités.
C'est un service gratuit basé sur le principe du libre service. Cela signifie que, durant les heures d'ouverture, toute personne peut se présenter au CEFo, sans rendez-vous, et accéder à l'ensemble des ressources mises à disposition et utiles dans sa démarche de réinsertion socioprofessionnelle. Ce principe du libre service vise à encourager l'autonomie de la personne pour qu'elle reste actrice de son projet.

Une équipe spécialisée a pour mission d'accompagner la personne dans sa démarche en tenant compte de sa situation personnelle et de son environnement.
La structure met également à disposition : ordinateurs, imprimantes, téléphones, fax et photocopieuses ; le tout GRATUITEMENT, tant que les recherches concernent l'emploi et/ou la formation.

Les qualités/aptitudes nécessaires pour être conseiller(ère) dans un Carrefour Emploi Formation :

- pouvoir travailler en équipe ;
- savoir se remettre en question ;
- capacité d'écoute ;
- facilité de contact ;
- faire preuve d'autonomie ;
- fixer un cadre, séparer vie professionnelle et vie privée ;
- faire preuve d'ouverture d'esprit, de tolérance ;
- pouvoir animer un groupe.

Un métier raconté par Julie REMY, Conseillère emploi au Carrefour Emploi Formation d'Arlon.

Quel est votre rôle ?

Nous sommes là pour renseigner les personnes dans leur recherche d'emploi (parler du marché de l'emploi, comment réaliser un CV, une lettre, réussir ses entretiens) mais également au niveau de leur recherche de formations.
Une nouvelle corde à notre arc depuis 2012 est le conseil en orientation professionnelle. Nous rencontrons, en entretien, des personnes qui hésitent au niveau de leur projet professionnel. Cette rencontre a pour objectif de clarifier et valider un choix professionnel.

Notre rôle de tous les jours est d'accueillir les personnes, les renseigner par rapport à leurs différentes questions et les réorienter vers un autre service au besoin. Notre action reste de 1ère ligne et nous ne les suivons pas tout au long de leur parcours, contrairement aux conseillers référents du Forem, (voir article Carrefour du social numéro 4/2010).
C'est le côté un peu frustrant du métier puisque nous n'avons que peu de retour de la part des personnes que nous rencontrons.
J'insiste également sur notre rôle de neutralité. Chacune de mes collègues est détachée par un partenaire différent. Nous ne sommes pas là pour « vendre » la formation du partenaire qui nous engage, mais pour les représenter. Nous avons donc un rôle de relais, qui permet d'informer au mieux la personne et ainsi l'orienter vers la formation qui cadre le mieux à sa demande, à son parcours.

Avec quel type de public travaillez-vous ?

Nous n'avons pas de public spécifique à proprement parler. Je dirais toute personne, qu'elle soit demandeuse d'emploi, travailleuse ou étudiante, peu importe son âge, son sexe ou encore sa nationalité.

Existe-t-il une journée-type ? Comment s'organise votre boulot ?

Il n'y a pas de journée type, non. Tous les jours , des tâches courantes nous attendent mais également des plus occasionnelles (animation collective métier, salon,…).
La matinée peut très bien être consacrée à l'accueil général du service et l'après-midi à une animation avec un groupe afin de leur apprendre les b.a.- ba d'une lettre de motivation.
Pour la petite histoire, nous n'avons pas de bureau attitré, cela fait donc 7 ans que je change de bureau une à deux fois par jour.

Chacun a-t-il sa spécialité ? Comment vous répartissez-vous le boulot ?

Oui, à Arlon nous avons tous notre spécialité, notre casquette. Nous sommes soit conseillère Emploi, soit conseillère en formation. Néanmoins, nous avons un socle commun de compétences (tâches communes à chacune) afin d'uniformiser et de faciliter le travail d'équipe ainsi qu'une bonne coordination du service.

Votre formation de base vous a-t-elle bien préparée à exercer ce métier ?

Oui. Je suis assistante sociale de formation. J'ai donc été bien préparée à l'écoute, l'attention, la tolérance, l'empathie et aux différentes techniques d'entretien et de reformulation. Par contre, ma formation ne m'a que très peu appris les différentes techniques d'animation de groupe, mais tout s'apprend. Et votre bête noire peut devenir quelque chose de très chouette et très enrichissant.

Pensez-vous que l'on peut faire ce travail comme premier boulot ? Ne vaut-il pas mieux avoir une certaine expérience de terrain, un bagage avant de se lancer ?

Oui tout à fait, le CEFo peut être la première expérience, elle sera riche en polyvalence et en apprentissage. Toutes mes collègues viennent d'horizons bien différents, ce qui donne au service une belle diversité. Nous apportons chacune notre pierre à l'édifice.
Je rajouterais que c'est un métier en constante évolution. Afin d'être « à la page » au niveau des techniques d'entretien, CV, lettre, de la législation, d'un nouveau centre qui ouvre,…
Nous sommes donc en constante recherche de l'information. Il est donc important de savoir se remettre en question et avancer au fil de l'évolution du marché de l'emploi et de la formation.

Vous parlez de différents horizons, y a-t-il une formation de base nécessaire ?

Non, pas de formation spécifique nécessaire, il faut néanmoins avoir un bon contact, un sens social développé. La plupart des partenaires demandent un Bac + 3 à orientation sociale (éducateur, assistant social, gradué en communication, licencié en législation du travail,…)

Comment se former dans la province ?

Pour devenir éducateur A1 :

Haute Ecole Robert Schuman de Virton : enseignement de plein exercice.
Condition d'accès : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)

Institut des Cadres et de Promotion Sociale de Mirwart (Saint-Hubert) : enseignement de Promotion Sociale. L'enseignement, d'une durée de 3 ans, n'est pas de plein exercice mais à horaire décalé.
Conditions d'accès : Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), 21 ans, ou – de 21 ans mais avoir un contrat de travail dans le secteur

Pour devenir assistant social :

Différentes hautes écoles proposent cette formation, dans les autres provinces en enseignement de plein exercice. Il n'en existe pas en Province de Luxembourg.

Renseignements :

CEFo Arlon
Rue Diekirch, 38
Espace Didier
6700 Arlon
Tél. : 063/67.03.32
Fax : 063/67 02 95
Courriel : carrefouremploiformation.arlon@forem.be
Le lundi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00, le mardi de 13h30 à 16h00, le mercredi de 13h00 à 16h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, fermé le vendredi.

CEFo Marche-en-Famenne
Rue Victor Libert 1
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084/24.58.61
Fax : 084/24.58.99
Courriel : carrefouremploiformation.marche@forem.be
Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00

Carrefour Emploi Formation

Coup de projecteur : OYA (On Y Arrivera)

Nous avons décidé de donner un coup de projecteur sur une association. Dans une démarche de promotion et de valorisation du secteur associatif, le Service du Volontariat de la Province de Luxembourg nourrira chaque édition d'une rubrique spécifique.

Pour cette première, nous avons rencontré Jean, il est le Président de l'ASBL OYA : (On Y Arrivera).

Monsieur GUILLAUME quel est le but de l'ASBL que vous présidée ?

L'objectif de notre association est de venir en aide aux enfants atteints de maladies neuromusculaires. Nous organisons des actions afin de récolter des fonds qui serviront à la recherche. Nous soutenons directement le Téléthon belge. Nous ne souhaitions pas réinventer l'eau chaude, la recherche est initiée depuis deux décennies. Nous sommes plus efficaces en aidant ce qui existe déjà, ces initiatives ont fait leurs preuves.

Quelle est l'origine de l'association OYA ?

Nous avions dans notre entourage des enfants victimes de maladies neuromusculaires. Nous avons eu envie de les aider ainsi que leurs parents. L'idée de créer une association a été vite lancée. Nous avons alors pris conscience que la recherche avait besoin de moyens. Nous ne sommes pas des médecins, nous ne savons donc agir que dans la mesure de nos possibilités. La structure est composée de sept administrateurs, la plupart sont des amis. Une trentaine de membres compose l'assemblée générale et nous avons environ 500 membres sympathisants. L'association OYA réalise diverses actions durant l'année, dont la plus connue se réalise fin de l'année.

Et cette grande opération quelle est-elle ?

Depuis sept années nous organisons l'action « Sachets Saint-Nicolas ». La première année, nous étions 15 bénévoles et nous avions confectionné et vendu à l'époque un peu moins de 3.000 sachets. L'an dernier, nous étions 400 volontaires et c'est plus de 28.000 sachets qui ont été confectionnés et vendus. La somme de 68.000 € a pu être versée au Téléthon belge. Ce travail est énorme, cela représente 30 m^3 de marchandises, soit 30 tonnes à transporter. Pour ce faire nous pouvons compter sur l'aide d'initiatives privées. Une société de transport met le nécessaire à disposition, nous pouvons compter sur la camionnette d'un indépendant, l'école de Differt nous prête deux grands halls de sport. Il y a des sociétés privées qui font la promotion de notre appel aux bénévoles et qui délèguent donc de la main d'œuvre. Les bénévoles arrivent chez nous souvent par le bouche-à-oreille. Ils nous aident toute la journée ou alors quelques heures. L'ambiance y est familiale, les aidants ont entre 5 et 90 ans.

Quelles sont quelques-unes des recettes de ce succès ?

Avant tout, il faut une organisation parfaite, tant dans la préparation que le jour de l'empaquetage. Il faut aussi assurer un suivi des ventes. Les volontaires sont sensibles à la qualité de l'organisation. Le jour de la mise en sachets, ils viennent pour donner un coup de main, ils doivent être actifs. S'ils n'ont rien à faire, ils vont s'ennuyer et donc se sentir inutiles. La répartition des tâches est faite minutieusement. Pour la gestion et la préparation en amont, il faut aussi s'entourer de personnes compétentes et expérimentées. On

apprend des choses à chaque édition. Organiser devient un jeu, on met en place des stratégies, on relève des défis, bref on s'amuse bien !

Une autre action d'OYA, c'est le projet Hippocampe…

Oui, nous avons acquis des chaises roulantes tout-terrain grâce à un don de « La table ronde » d'Aubange. Elles permettent aux enfants malades de se balader partout avec leurs parents et leur famille. On peut alors accéder à des chemins autrement inaccessibles comme la plage ou dans les bois. Chaque chaise coûte 2.500 €. Une famille ne peut s'offrir un tel luxe. En mettant ces outils à leur disposition, on leur permet de passer un moment où ils sont réunis.

Et pour la suite…

On continue encore et toujours notre action « Sachets de Saint-Nicolas », il faut que les recherches contre les maladies neuromusculaires se poursuivent. Nous ne pensons pas augmenter le volume de production et de ventes. Nous atteignons des limites de place et de gestion. Pour les chaises « hippocampe », nous souhaitons mettre en place un système de mise à disposition et de promotion. Sinon, nous continuons à développer notre site internet qui est un bel outil…

Informations : www.oya-asbl.be

J'IMAGE IN JEUNE

Samedi 22 septembre de 10h à 18h

Centre culturel de Libramont

Sport à la carte

Musique

Théâtre

Cirque

N'hésite pas à venir et à participer à ces différents ateliers d'initiation

Atelier Photos

Atelier Tags

Customisation de vêtements

Infos et inscriptions via
www.facebook.com/JimageInJeune

Chlorophylle

L'Etincelle

Média · Jeunes

AMO Point Jeune Luxembourg asbl

Inter-Actions
Service d'aide éducative

ADOmicile

Province de Luxembourg

Service droit des jeunes

mic-ados

Affaires sociales & hospitalières

Conférences/Séances d'informations

Les Vendredis du social.

Après cinq séances ayant remporté un franc succès, avec près de 300 participants au total, un nouveau cycle démarre en septembre.

Vendredi 21 septembre :
Les logements à loyer modéré et les projets alternatifs en province de Luxembourg.
Vendredi 19 octobre :
Autour de la personne handicapée en province de Luxembourg.
Vendredi 16 novembre :
Insertion socioprofessionnelle en province de Luxembourg
Vendredi 14 décembre :
Les assuétudes.

Contact : 063 212 236 ou das@province.luxembourg.be

Conférence : « Mes parents se séparent et moi alors ? »

12 septembre 2012 à la bibliothèque publique de Vielsalm. Cette conférence s'adresse prioritairement aux parents et est donnée par Anne-Sophie THIRY de "L'autrement dit".

Contact : Caaj Marche-en-Famenne 084 244 920 ou caaj.marche(at)cfwb.be

Rencontres de la Commission Jeunesse de la Plate-Forme de Concertation en Santé Mentale de la Province de Luxembourg.

Ces matinées ont pour but de mener une concertation entre les professionnels des différents secteurs ayant en charge la tranche d'âge 0-18 ans. Elles se déroulent un lundi matin par trimestre à La Clairière à Bertrix de 9h à 11H30.

10 septembre 2012 : Les Maisons d'Accueil de l'Archée à Libramont, la Maison du Pain à Virton et la Maison de Vie Communautaire « Proximam » à Etalle.

12 novembre 2012 : Les Services d'Aide Précoce de Longlier (Premiers Pas) et de Forrières (SAP) qui dépendent de l'Awiph

Contact : Service de Santé Mentale de Libramont
061 223 872 ou par mail coordinationreseaussm@skynet.be

Conférence : « La gestion du sommeil »

20 septembre 2012 à la Salle Saint-Maximin de Rulles à 20h00-, par le Docteur VANDERHEYDEN, Chef de service au CHU Vésale de Charleroi.

Contact : Extension ULB, 0473 333 468 ou jacqueslejeune@yahoo.fr

Salons/foires

SOLIDARLON – la solidarité tient salon à Arlon

Vendredi 21 et samedi 22 septembre 2012 à la Maison de la Culture à Arlon.
Le Centre Public d'Action Sociale de la Ville d'Arlon propose aux organismes, associations et mouvements d'éducation permanente un projet original de rencontre : un carrefour de la vie sociale.

Contact : Tél : 063 230 306 ou cpas@arlon.be